



L'élan

N°36
DÉCEMBRE 2020

DE VILLY

LE BULLETIN MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE

DOSSIER : P.18
**PRESENTATION DE
PRE-BOCAGE INTERCOM**

P.03
**LE CONCOURS
PHOTOS 2020**

P.06
ETAT CIVIL DE 2020

P.24
**ECOLE DES SOURCES &
AUTRES ACTIONS POUR
LA JEUNESSE**

P.28
**LE COIN
DES ASSOCIATIONS**

Joyeuses

FÊTES!
ET BONNE ANNEE 2021!

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

A Villy-Bocage, comme partout dans le monde, la pandémie de la COVID 19 a grandement bouleversé notre mode de vie pendant l'année 2020.

Cette crise sanitaire devrait certainement nous pousser à réfléchir sur nos comportements et sur nos modes de vie futurs. Bien qu'une année puisse paraître trop longue, l'histoire nous enseigne que l'Homme a toujours réussi à s'en sortir des grandes crises sanitaires. Gardons espoir dans la médecine et respectons les gestes barrières ainsi que les directives données par les autorités....notre avenir proche sera meilleur.

L'installation de la nouvelle équipe municipale n'a pu avoir lieu que le 4 juillet, après la fin du premier confinement. Celle-ci s'est rapidement mise au travail avec la création de différentes commissions (bâtiments-voirie, culture, finances, scolaire et associative). Elle a à cœur d'être à votre service et de travailler pour l'intérêt collectif.

Dans ce nouveau bulletin au graphisme renouvelé, vous retrouverez la synthèse des différentes informations communales depuis la publication du précédent numéro fin septembre 2020.

Pour cette fin d'année, je voudrais remercier tous les membres du personnel communal qui ont assuré, pendant la période de confinement national, le fonctionnement du groupe scolaire, du service technique municipal et du secrétariat de la mairie, UN GRAND MERCI.

Je voudrais aussi remercier tout le conseil municipal qui travaille au quotidien sur la réflexion de différents projets pour améliorer la vie au sein de notre village. Que ce soit pour notre école, nos rues, notre sécurité et celle de nos enfants, et notre culture.

Formulons des vœux pour que cette expérience vécue nous rende plus humbles, plus raisonnables, plus solidaires, et pour que nous restions impatients de revivre tous ensemble, comme auparavant.

Continuons à prendre soin de nous et de nos proches en respectant au quotidien les mesures comportementales préventives.

Tous les élus se joignent à moi pour vous souhaiter une belle fin d'année. Prenez soin de vos proches, de vos familles et de vous-même.



— Le Maire, Eric BAYEUX

Vos élus :

Maire : Eric BAYEUX

1er Adjoint : Jean-Luc ROUSSEL

2e Adjoint : Karine LE SOMPTIER

3e Adjoint : Sylvie LUBIN-MACQUAIRE

Vos Conseillers municipaux :

Marie GAZEL, Catherine MARIE, Arnaud MARIE,
 Anthony PELLERIN, Sandrine BERNIER,
 Thérèse ZEKAR, Christophe LEBON,
 Omar TOUZANI, Michel ECOBICHON,
 Noëlle GROULT et Alexandre LEBASTARD



Pour contacter la mairie et vos élus :

02 31 77 01 66

06 71 62 25 82

mairie-villy-bocage@wanadoo.fr

le site internet de votre village :

www.villybocage.fr

Horaires d'ouverture de votre mairie :
 les mardis et vendredis, de 16h30 à 18h30

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	page 02
Informations municipales.....	page 03
Etat Civil 2020.....	page 06
Chantiers réalisés et en cours.....	page 07
Synthèses des séances du Conseil municipal...	page 08
Dossier : Pré-Bocage Intercom.....	page 18
Enfance, Jeunesse, Scolarité.....	page 24
Témoignage : don de cheveux.....	page 25
Villy en Images.....	page 26
Le Coin des Associations.....	page 28
Agenda.....	page 31
Renseignements Utiles.....	page 32

Le bulletin municipal est élaboré par la Commission Communication, composée de : Eric BAYEUX (maire, président de la commission), Karine LE SOMPTIER (2e adjointe, vice-présidente de la commission), Sandrine BERNIER, Marie GAZEL, Noëlle GROULT, Alexandre LEBASTARD, Sylvie LUBIN-MACQUAIRE (3e adjointe), Jean-Luc ROUSSEL (1er adjoint) et Omar TOUZANI. Contenu éditorial sous la responsabilité de Eric BAYEUX, maire. Contenu «le coin des associations» sous la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Maquette réalisée par Alexandre LEBASTARD.

Bulletin imprimé par La Maison du Document en Déc.2020.

CADEAU AU DOYEN ET A LA DOYENNE DE VILLY-BOCAGE

L'année a été, à bien des égards, pas comme les autres... mais il y a des choses qui ne changent pas (ou presque). Parmi elles, la mise à l'honneur de nos aînés. Et si, cette année, le traditionnel repas des aînés n'a pas pu se tenir, Monsieur le Maire Eric BAYEUX, accompagné de sa 3e adjointe Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, sont tout de même allés à la rencontre de la doyenne et du doyen de la commune.

Et, fait suffisamment rare pour être mentionné, il se trouve que le doyen et la doyenne de la commune sont... mari et femme !

Monsieur Roger COUSSEGAL, 92 ans, est né le 14 juin 1928. Mme Liliane COUSSEGAL, quant à elle, est née le 25 mars 1931 ; elle fêtera au printemps ses 90 ans. Monsieur le Maire leur a remis - à chacun - un panier cadeau. Le couple était d'abord surpris de ce geste, mais heureux de la délicate attention.



CONCOURS PHOTO 2020

L'action participative des Villysois, sous forme d'un concours photos, a reçu un franc succès, et ce malgré des délais impartis serrés.

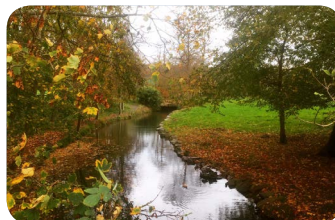
La commission communication a reçu **29 photos** représentant des **paysages de l'automne à Villy-Bocage**. Les photos, toutes de bonnes qualités et pleines d'in-

géniosité, ont été notées de façon anonyme par le comité de sélection, composé d'une partie des membres de la commission municipal «Communication».

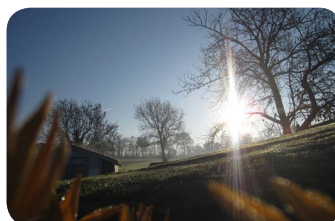
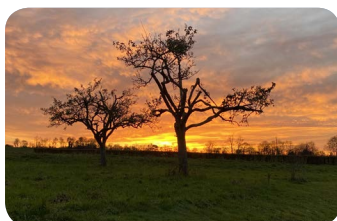
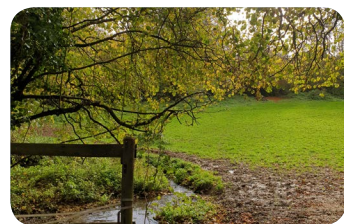
Celle ayant reçu la note la plus élevée a été envoyée par **Madame Emilie TEXIER** et fait l'objet de la page de couverture de ce numéro de *L'élan* DE VILLY.

La commission communication félicite la lauréate et remercie l'ensemble de participants à ce premier concours photos. Une expérience à renouveler!!

Ci-dessous les 10 photos les mieux notées du concours :



**BRAVO
A
TOUS !**



CRISE SANITAIRE : NOUVEAUX ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX



De nouveaux arrêtés ont récemment été pris par le Préfet du Calvados, dans la lutte contre l'épidémie de covid-19.

Ces arrêtés visent à limiter la propagation du virus dans la population, en prolongeant par exemple les interdictions de rassemblements festifs dans les lieux et établissements recevant du public. Sont notamment concernées les salles des fêtes et salles polyvalentes.

Ces actes administratifs sont disponibles sur internet, sur le site de la Préfecture du Calvados : www.calvados.gouv.fr



MULOT : COMMENT L'ÉLOIGNER DE LA MAISON ?

Bien qu'il ait un nom agréable à l'oreille, le **mulot Sylvestre** (*on vous dit que ce n'est pas son nom!*) est très actif entre le crépuscule et l'aube, mais ne dort pas pour autant toute la journée. Sa morphologie lui permet de **se faufiler sans difficulté dans les maisons**, et plus particulièrement dans le garage, la buanderie, la cave, le grenier et autre cabanon de jardin.

Parmi les solutions **naturelles** pour repousser le mulot de la maison ou du jardin, on retrouve le purin de sureau, car cette plante est réputée pour être la plus efficace contre ces rongeurs. Il suffit de hacher 500 g de feuilles de sureau, de les laisser macérer dans 5 litres d'eau pendant 6 ou 7 jours, puis lorsque toutes les bulles en surface ont disparu, de filtrer le purin avant de le stocker dans des bidons. Il suffira ensuite d'en déposer à proximité des entrées, mais aussi autour des légumes du potager que l'on souhaite protéger contre les assauts du mulot.

D'autres solutions ? L'ail, le ricin ou la naphthaline.

Mais le mieux est encore d'éviter qu'il s'invite à la maison. Pour cela, il faut nettoyer régulièrement ses dépendances, caves, greniers, et autres, rechercher d'éventuelles crottes de mulots qui trahissent sa présence ou des marques de grignotage sur les étagères, les gaines etc... Il est indispensable de reboucher trous et fissures. Il faut absolument stocker tout ce qu'il est susceptible de manger dans des contenants parfaitement hermétiques en verre ou en céramique par exemple.

Pour en savoir plus : www.lemagdesanimaux.ouest-france.fr/dossier-87-mulot.html



BAS LES MASQUES.... MAIS PAS DANS LA NATURE !



Le saviez-vous ? Il faut environ **450 ans** à un **masque chirurgical** pour se décomposer dans la nature. En 4 siècles, il aura eu le temps de polluer nos sols, notre air, notre eau.

Soyons donc des **citoyens éco-responsables** : ne jetons pas stupidement nos masques dans la nature. Ils ne se recyclent pas : il faut donc les jeter dans les poubelles d'ordures ménagères. Une récente étude a par ailleurs prouvé leur efficacité après un lavage machine. (*Source : Etude UFC-Que Choisir, www.quechoisir.org/actualite-masques-chirurgicaux-lavables-nos-reponses-a-vos-questions-n85731/*)

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES



En 2021 se tiendront les élections départementales et régionales.

Quelles sont les modalités d'inscription sur les listes électorales ?

Pour les élections, l'application de la nouvelle réforme (01 janvier 2019) avec le Répertoire Électoral Unique (REU) permet plus simplement à l'usager de s'inscrire :

- en se déplaçant en mairie,
- par courrier à adresser à la mairie,
- ou sur www.service-public.fr

et en fournissant :

- Une pièce d'identité (CNI, Passeport)
- La preuve d'une attache dans la commune (facture, paiement d'une taxe locale depuis 2 ans, attestation d'hébergement...)

La validation de l'inscription par le Maire sera notifiée dans les 5 jours suivants la réception du dossier complet.

L'inscription sera possible jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin.

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI !



MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

Depuis le 1er octobre, tous les emballages et papiers se trient !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et bidons en plastique pouvaient être déposés dans le sac jaune aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne pouvait pas les recycler.

Désormais, tous les emballages vont dans le sac jaune !

Pourquoi plus d'emballages sont maintenant recyclables ? Les emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, créations de nouveaux débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées, ce qui permet à tous de ne plus se poser de question : tous les emballages vont dans le sac jaune.

C'est un emballage ► bac ou sac jaune !



QUIZ

SAURAS-TU ASSOCIER CHAQUE DÉCHET AU BON BAC / SAC ?



LES 6 BONNES PRATIQUES

- Je télécharge mon mémo-tri : seroc14.fr/wp-content/uploads/2020/09/Memotri-A4-2020-ECT-web.pdf
- Inutile de laver vos emballages : ils seront lavés à l'usine de recyclage.
- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres : les machines du centre de tri ne sont pas capables de les séparer. Les déchets imbriqués ne peuvent pas être recyclés.
- Laissez les bouchons sur les bouteilles.
- A l'achat, privilégiez les aliments à emballage recyclables.
- En cas de doute, déposez votre emballage dans votre sac d'ordures ménagères !

Un doute, une question ?
Contactez le SEROC au 02 31 51 69 60,
sur www.seroc14.fr ou sur consignesdetri.fr

Réponses au quiz sur www.villybocage.fr/la-commune/dechetterie-om/

Les heureux événements de l'année à Villy-Bocage...

Blanche BARON, née le 1^{er} janvier 2020

Louison PELCOT, née le 2 avril 2020

Elsa MADELINE, née le 18 mai 2020

Inès TEXIER, née le 19 mai 2020

Rose NOEL, née le 8 juin 2020

Hugo BIDERRE, né le 4 octobre 2020

Hannah PANNIER, née le 24 octobre 2020

Clara MONFORT, née le 6 décembre 2020

&

Clémentine MONFORT, parrainée civilement le 8 août 2020

... félicitations aux heureux parents !

Pas de mariage civil cette année à Villy-Bocage.

Ils nous ont quittés cette année....

André BRETON, décédé le 6 février 2020

Sylvie BAUDIN, épouse **LEMIERE**, décédée le 22 mars 2020

Pascal BANVILLE, décédé le 14 août 2020

Jean SUZANNE, décédé le 23 octobre 2020

... pensées pour leurs familles et leurs proches.

Nous ont également quittés cette année, en France et dans le Monde, entre autres :

Valéry GISCARD D'ESTAING, 02/12/2020 (Président), à 94 ans.
Diego MARADONA, le 25/11/2020 (sportif), à 60 ans,
Pierres SIMONET, le 05/11/2020 (résistant), à 99 ans,
Sean CONNERY, le 31/10/2020 (acteur), à 90 ans,
Juliette GRECO, le 23/09/2020 (chanteuse), à 93 ans,
Annie CORDY, le 04/09/2020 (chanteuse), à 92 ans,
Alan PARKER, le 31/07/2020 (cinéaste), à 76 ans,
Gisèle HALIMI le 26/07/2020 (avocate, femme politique), à 93 ans,
Jacqueline SAUVAGE le 23/07/2020 (victime de violences conjugales)
Ennio MORRICONE, le 06/07/2020 (musicien), à 91 ans,
Christo, le 01/06/2020 (artiste), à 84 ans,
Guy BEDOS, le 28/05/2020 (comédien), à 85 ans,
Jean-Loup DABADIE, le 24/05/2020 (parolier, écrivain), à 81 ans,
Mory KANTE, le 22/05/2020 (musicien), à 70 ans,
Michel PICCOLI, le 18/05/2020 (acteur), à 94 ans,
Christophe, le 17/04/2020 (chanteur), à 74 ans,
Liliane MARCHAIS, le 09/04/2020 (militante politique), à 84 ans,
Dora WERZBERG, le 01/04/2020 (résistante), 99 ans,
Pape DIOUF, le 31/03/2020 (sportif), à 68 ans,
Pierre BENICHO, le 31/03/2020 (journaliste), à 82 ans,
Patrick DEVEDJAN, le 29/03/2020 (homme politique), à 75 ans,
Albert UDERZO, le 24/03/2020 (dessinateur de BD), à 92 ans,
Manu DIBANGO, le 24/03/2020 (musicien), à 86 ans,
Lucien SEVE, le 23/03/2020 (philosophe), à 93 ans,
Marguerite DERRIDA, le 21/03/2020 (psychanalyste), à 87 ans,
Kirk DOUGLAS, le 06/02/2020 (acteur), à 103 ans,
Kobe BRYANT, le 26/01/2020 (sportif), à 41 ans.

En Bref...

CAISSE NATIONALE DES RETRAITE DES AGENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES



En vue du renouvellement du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les personnes retraitées de la CNRACL résidant dans notre commune sont invitées à consulter en mairie les instructions et liste concernant ce vote qui aura lieu du 1^{er} au 15 mars 2021.

ERRATUM

Dans notre précédent numéro, une erreur s'est glissée dans la liste des membres de la commission « Culture - Vie Associative et Sociale - Citoyenneté ».

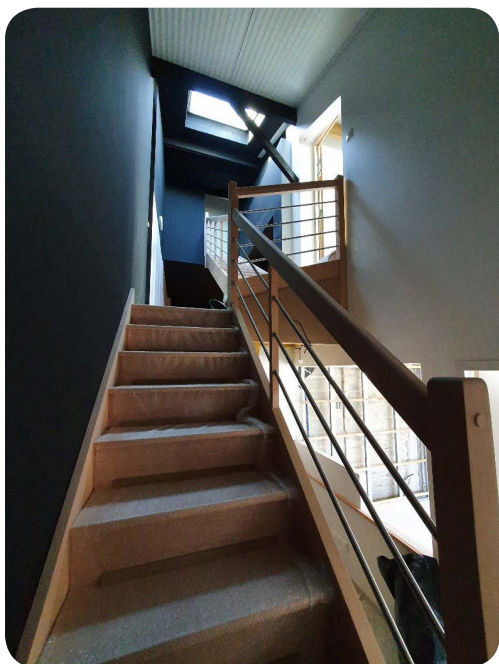
Ses membres sont : Eric BAYEUX, Karine LE SOMPTIER, Catherine MARIE, Jean-Luc ROUSSEL, Anthony PELLERIN, Thérèse ZEKAR, Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, Marie GAZEL et Alexandre LEBASTARD.

CONCLUSION DU RECOURS ET DON DES DOMMAGES & INTERETS

A l'issue du premier tour des élections municipales du 15 Mars 2020, certains membres de la liste adverse avaient intenté un recours devant le tribunal administratif de Caen pour contester la méthode de report des votes exprimés sur les feuilles de dépouillement officielles.

Le tribunal administratif a rejeté le recours des plaignants et les a condamnés à verser aux défendeurs des dommages et intérêts de 400 euros.

Les élus de la liste « Ensemble Pour l'Avenir de Villy-Bocage » ont décidé de faire don de cette somme à la commune de Villy-Bocage. Cette somme contribuera, de façon symbolique, à la réalisation d'un (de) projet(s) d'intérêts communs.



▲ l'accès à la régie et aux locaux de réserves

L'ATELIER, ESPACE CULTUREL

Les travaux intérieurs avancent bien : pose des escaliers, des comptoirs d'accueil, des panneaux d'isolation phonique dans la régie et le hall, mise en électricité du site, pose du gril lumière, vous pouvez le constater avec les photos jointes.

Toutefois la réalisation du mur du fond de la salle d'activités en chaux/chanvre, pour permettre sa respiration, a rajouté un délai supplémentaire de séchage de trois mois, ce qui fait que les travaux ne se termineront que fin janvier 2021.

Pour rappel, ce local sera ouvert à toutes les associations de la commune et hors commune pour toutes sortes d'activités socio-culturelles : écoles, danse, théâtre, patrimoine, club des aînés, ateliers d'écriture et de lecture, spectacles, résidences d'artistes, expositions, etc.

▼ la salle de représentation, vue depuis la régie



ASSAINISSEMENT SALLE DES FÊTES ET ESPACE CULTUREL

Nous avons reçu le feu vert des autorités sanitaires et les travaux devraient commencer vers le 15 janvier pour une durée de deux semaines au maximum.

FLEURISSEMENT DU BOURG ET DU CIMETIERE

Chacun aura pu constater ce début de fleurissement dans le bourg, à l'entrée de la rue des écoles et route du Buquet.

Le monument du souvenir des guerres de 14-18 et 39-40 ainsi que le cimetière ont également vu fleurir des bouquets de fleurs de saison pour les fêtes de la Toussaint et les cérémonies du 11 novembre. Mais ce n'est qu'un début...

A noter également une composition de Noël devant la mairie qui devrait ravir les enfants... que nous sommes tous !



TRAVAUX DE VOIRIE

Un recensement de toute la voirie de la commune a été effectué courant octobre et envoyé à Pré-Bocage Intercom car la partie « bande de roulement » de cette voirie est du ressort de sa compétence.

Les chemins de Pierrelaye, du Val, de la Bergerie et des Buttes ont été identifiés comme étant, au moins en partie, en très mauvais état. Un projet de réfection complète du Chemin des Buttes est en cours avec PBI.

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DANS LA SALLE DES FÊTES

Suite au traitement du mûre sous la scène et sur le mur du fond de scène et de l'issue de secours côté Nord, des travaux de renforcement de la scène, de réparation des murs et plafonds endommagés, ainsi qu'une mise aux normes de l'alarme incendie vont être effectués durant la période de confinement afin de rouvrir cette salle au public dès que possible, idéalement au printemps.

SYNTHESE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

● Eric BAYEUX, ● Sandrine BERNIER, ● Michel ECOBICHON, ● Marie GAZEL, ● Noëlle GROULT, ● Karine LE SOMPTIER, ● Alexandre LEBASTARD, ● Christophe LEBON, ● Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ● Arnaud MARIE, ● Catherine MARIE, ● Anthony PELLERIN, ● Jean-Luc ROUSSEL, ● Omar TOUZANI, ● Thérèse ZEKAR.
 ● présent(e) ● absent(e) représenté(e) ● absent(e) non représenté(e)
 Secrétaire de séance

Légende pour les délibérations : ■ POUR ■ CONTRE ■ ABSTENTION

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT A TEMPS PLEIN

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que, suite au décès de M. Pascal BANVILLE, il propose de recruter un nouvel adjoint technique territorial à temps plein (35h). Auparavant M. BANVILLE était à temps non complet (20h). M. le Maire fait savoir que cet emploi à temps plein est indispensable à la commune pour pouvoir assurer correctement l'ensemble des travaux nécessaires au bon entretien de la commune et faire face aux urgences à tout moment de la semaine.

Le coût pour la commune du même emploi à temps complet (35h) est estimé à 31 450 €.

M. le Maire rappelle enfin que lors du vote du budget primitif 2020 il a été rajouté une enveloppe de 25 000 € en fonctionnement pour faire face aux dépenses supplémentaires en personnel.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial pour le porter à 35h, charge M. le Maire de procéder à son recrutement et l'autorise à signer tous documents y afférents.

15

CONFIRMATION DU MANDAT AVEC LA SOCIETE COLLECTICITY POUR LA RECHERCHE DE FONDS PRIVES POUR L'ESPACE CULTUREL ET SIGNATURE DU CONTRAT

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la précédente mandature, par délibération n° 2020.02.11 du 2 mars 2020 le conseil municipal avait retenu l'offre de la société COLLECTICITY pour la recherche de financement privé (dons sur internet) d'un montant de 10 000 euros pour l'espace culturel et autorisé le maire en fonction à cette date à signer tous les documents nécessaires et notamment la signature d'un mandat avec cette société.

Etant donné que le maire et le conseil municipal ont changé depuis cette date, il propose que ce choix soit confirmé et qu'on l'autorise, en tant que nouveau maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

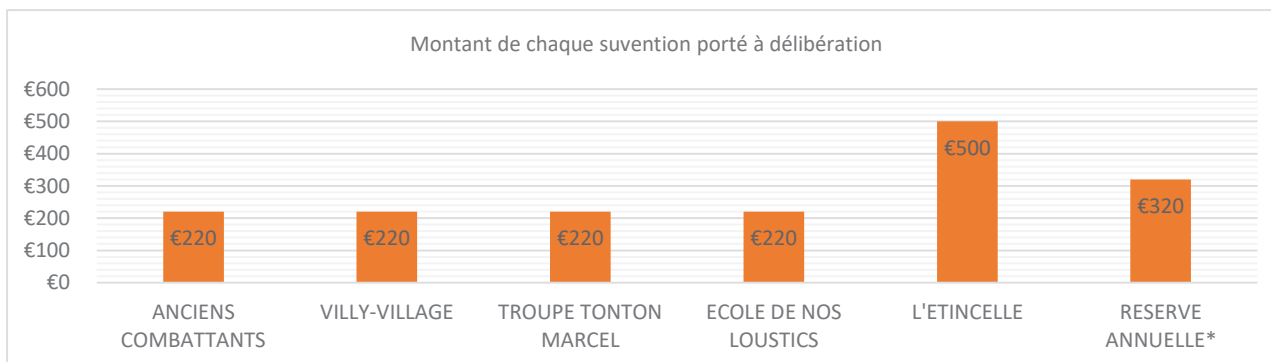
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de confirmer le choix de la société COLLECTICITY effectué par délibération n° 2020.02.11 du 2 mars 2020 et autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

15

REGULARISATION DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder de nouveau à l'attribution des subventions aux associations en respectant les règles liées au risque de prise illégale d'intérêt.

En effet, la jurisprudence dit que les élus administrateurs au sein du bureau ou du Conseil d'administration d'une association doivent se retirer lors des débats et du vote de l'attribution d'une subvention à l'association concernée. Leur absence de vote doit être portée au procès-verbal. M. le Maire propose donc que le vote ait lieu association par association.



ADHESION AU DISPOSITIF ACTES (AIDE AU CONTROLE DE LEGALITE DEMATERIALISE) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE PREFET

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Préfet du Calvados en date du 17 août 2020 proposant de dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire à la sous-préfecture de Vire dont nous dépendons, via le dispositif ACTES : Aide au Contrôle de légalité dématérialisé.

Ce dispositif concernerait donc pratiquement tous les actes effectués par notre commune et permettrait à terme des économies d'affranchissement non négligeables. Il sera toujours possible de déposer ces actes physiquement en préfecture ou en sous-préfecture, mais il appartiendrait alors à la commune de s'organiser pour les récupérer physiquement car la préfecture et la sous-préfecture n'effectueront plus d'envoi postal.

M. le Maire propose donc d'adopter le dispositif ACTES et de l'autoriser à signer la convention avec le Préfet.

Après délibération le conseil municipal décide d'adopter le dispositif ACTES et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Préfet.

15

CHOIX D'UN OPERATEUR HOMOLOGUE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ACTES

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu une proposition de prix de la part de l'opérateur DOCAPOST FAST (filiale de La Poste) pour la mise en place du service « FAST ACTES ». D'après nos renseignements, DOCAPOST FAST serait actuellement le moins cher sur le marché.

Le devis reçu fait état d'un montant fixe au départ de 1140 euros incluant une formation à distance et un coût annuel maximum de 800 euros suivant les options retenues.

M. le Maire propose de retenir l'offre de DOCAPOST FAST pour les montants indiqués ci-dessus.

Après délibération le conseil municipal décide de retenir l'offre de DOCAPOST FAST pour les montants indiqués ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

15

REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF ET GRTGAZ

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du SDEC Energie (Syndicat Départemental d'Energie du Calvados) en date du 10 septembre 2020 concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de transport de gaz. Concernant notre commune le montant des redevances que nous pouvons recevoir de la part de GRDF pour la distribution publique de gaz s'élève à 131 € et le montant que nous pouvons recevoir de la part de GRTgaz pour le réseau de transport est de 127 €.

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour l'occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Il propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 21 décembre de l'année précédente ; que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance sera inscrite au compte 70323.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

15

TAXE DE DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que depuis la réalisation du jardin du souvenir dans le cimetière de la commune nous n'avons pas fixé la taxe de dispersion des cendres dans ce jardin du souvenir comme l'autorise l'article L 2223-22 du CGCT.

M. le Maire rappelle qu'à l'occasion de cette dispersion la commune remet au demandeur une plaque en marbre à graver dont la commune a fait l'acquisition pour une valeur unitaire de 15€ TTC. Il indique également que la fourchette des prix adoptés par les communes proches varie de 30 à 50 euros et propose que le montant de la taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir soit fixé à 30 euros.

Après délibération le conseil municipal décide que le montant soit fixé à 30 euros et autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

14

1

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SAFER POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA PARCELLE B806

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que la convention de mise à disposition de la SAFER du terrain du lieu-dit Le Drouaire cadastré B806 (2Ha) a commencé à courir le 1^{er} octobre 2014 et se termine le 30 septembre 2020. Cette convention est renouvelable une seule fois pour 6 ans et il pourra y être mis fin le 1^{er} octobre de chaque année sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception 4 mois à l'avance, soit au plus tard le 31 mai de chaque année.

Etant donné les contraintes qu'imposerait un tel renouvellement sur ce terrain qui est constructible, M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas renouveler cette convention-

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas renouveler la convention sus-mentionnée et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour prévenir la SAFER.

10

4

1

REGULARISATION DE CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LA MISE A DISPOSITION DU CHAMP COMMUNAL AFIN D'ORGANISER DES MANŒUVRES DESTINEES AUX SAPEURS-POMPIERS

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a signé le 11 août 2020 avec le SDIS une mise à disposition gracieuse du champ communal situé entre la mairie et le centre d'incendie et de secours de Villy-Bocage afin d'organiser des manœuvres feux d'espace naturel sans feux réels destinées aux sapeurs-pompiers. Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

M. le Maire propose que le conseil avalise la signature de cette convention gracieuse avec le SDIS.

Après délibération le conseil municipal décide d'avaliser la signature de cette convention gracieuse avec le SDIS.

14

1

DEMANDE DE REMBOURSEMENT RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose le remboursement (annulation pour cause de COVID-19) de la réservation de la salle des fêtes du weekend du 17-18 octobre 2020, d'un montant de 190€.

La personne membre du Conseil municipal, intéressée par la délibération, se retire durant la délibération et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser la personne d'un montant de 190 € suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes à cause du COVID-19 et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

13

1

DEMANDE DE REMBOURSEMENT RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose le remboursement (annulation pour cause de COVID-19) de la réservation de la salle des fêtes du weekend du 2-3 mai 2020, d'un montant de 190€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser la personne d'un montant de 190 € suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes à cause du COVID-19 et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

15

RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PRE-BOCAGE INTERCOM

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que le rapport d'activité 2019 de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom a été présenté et voté par les élus communautaires lors du conseil communautaire du 26 août 2020.

Conformément aux statuts et à la réglementation, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI (art. L. 5211-39 du CGCT) tous les ans, avant le 30 septembre. Le rapport 2019 a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux sous forme électronique par M. Roussel 1^{er} adjoint et délégué communautaire à l'Intercom et M. le Maire propose que le conseil municipal prenne acte de la réception de ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom.

15

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF 2019

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu du Président de Pré-Bocage Intercom le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de service du Service Public d'Assainissement Non-Collectif.

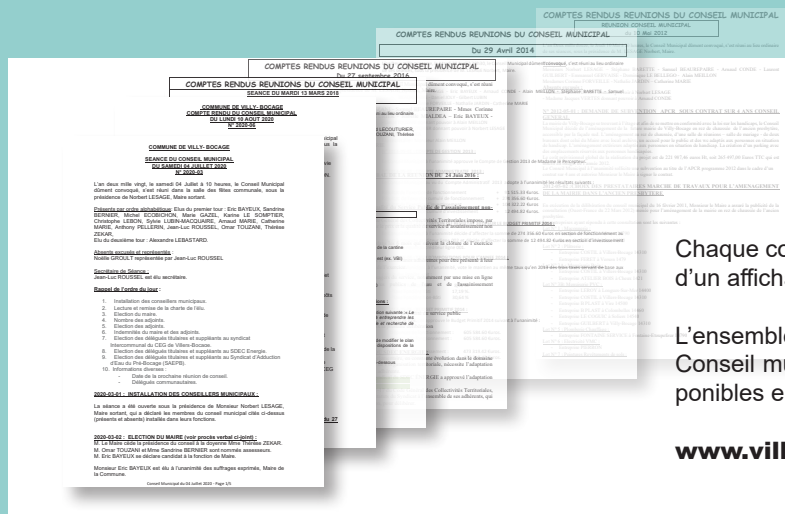
Conformément aux statuts et à la réglementation, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI (art. L. 5211-39 du CGCT) tous les ans, avant le 30 septembre. Le rapport 2019 a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux sous forme électronique par M. Roussel 1^{er} adjoint et délégué communautaire à l'Intercom et M. le Maire propose que le conseil municipal prenne acte de la réception de ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de service du Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom.

15

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 55

Synthèse de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2020 - Page 4/4



Chaque compte-rendu de séance du Conseil municipal fait l'objet d'un affichage physique public en mairie.

L'ensemble des comptes-rendus complets des séances du Conseil municipal, y compris les archives depuis 2010, sont disponibles en ligne sur le site internet de Villy-Bocage :

www.villybocage.fr

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020

● Eric BAYEUX, ● Sandrine BERNIER, ● Michel ECOBICHON, ● Marie GAZEL, ● Noëlle GROULT, ● Karine LE SOMPTIER, ● Alexandre LEBASTARD, ● Christophe LEBON, ● Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ● Arnaud MARIE, ● Catherine MARIE, ● Anthony PELLERIN, ● Jean-Luc ROUSSEL, ● Omar TOUZANI, ● Thérèse ZEKAR.

● présent(e) ● représenté(e) ● absent(e) ✍ Secrétaire de séance
Légende pour les délibérations : ■ POUR ■ CONTRE ■ ABSTENTION

LISTE DES CONSEILLERS VOLONTAIRES A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de désigner le conseiller municipal titulaire et le conseiller municipal suppléant qui siégeront à la commission de contrôle de la liste électorale. Ce choix doit être effectué selon l'ordre du tableau, à l'exclusion du maire et des adjoints et sur la base du volontariat.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2019, c'est le maire qui détient la compétence des inscriptions et des radiations sur la liste électorale. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée :

- 1° D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission en application du présent 1° ;
- 2° D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département ;
- 3° D'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires dans l'ordre du tableau à partir du n° 5. Mme GAZEL Marie est candidate volontaire au poste de conseiller(e) municipal(e) titulaire à la commission de contrôle. Mme GROULT Noëlle est candidate volontaire au poste de conseiller(e) municipal(e) suppléant(e) à la commission de contrôle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver la désignation de Mme GAZEL Marie au poste de conseillère municipale titulaire à la commission de contrôle et celle de Mme GROULT Noëlle au poste de conseillère municipale suppléante à la commission de contrôle.

15

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un courrier du SDIS Calvados en date du 11 octobre 2020 concernant une proposition de convention pour le contrôle technique des Points d'Eau Incendie (PEI) de la commune et pour l'aide à la réalisation de l'arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Compte tenu du recensement actuel des PEI de la commune : 13 bouches ou poteaux et 2 aspirations, le coût total serait de 850 €. Le contrôle est obligatoire tous les 3 ans.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention avec le SDIS Calvados.

Après délibération le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention susmentionnée.

15

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'OCCUPATION DE LA PISCINE INTER-CANTONALE DE VILLERS-BOCAGE PAR LES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES DE VILLY-BOCAGE

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Syndicat Inter cantonal de la Piscine de Villers-Bocage en date du 6 octobre 2020 pour la convention d'occupation de la piscine par les écoles de notre commune. Cela concerne 10 créneaux du 7 septembre au 9 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention pour régulariser la situation.

Après délibération le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention susmentionnée.

15

REGULARISATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC PBI POUR LE REMBOURSEMENT DES MASQUES (COVID-19)

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a signé avec PBI un avenant n° 1 à la convention de remboursement de masque COVID en raison de la baisse de la TVA pour ces équipements qui passe de 20 % à 5,5 %.

M. le Maire propose que le conseil avalise la signature de cette convention avec PBI.

Après délibération le conseil municipal décide d'avaliser la signature de la convention susmentionnée.

15

ESPACE CULTUREL, RECHERCHE DE FONDS VIA COLLECTICITY, CONSTITUTION DE L'EQUIPE PROJET

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a confirmé le choix de la société COLLECTICITY pour la recherche de financement privé (dons sur internet) d'un montant de 10 000 euros pour l'espace culturel. Afin de ne pas perdre de temps la constitution de l'équipe projet doit être faite rapidement. Elle sera notamment chargée de bâtir le projet qui sera mis en ligne et d'en faire la publicité dans les différents médias.

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires parmi le conseil municipal, tout en sachant que des personnes extérieures au conseil pourront aussi être sollicitées. M. Omar TOUZANI, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Alexandre LEBASTARD, M. Eric BAYEUX sont candidats pour faire partie de l'équipe projet.

Après délibération M. Omar TOUZANI, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Alexandre LEBASTARD, M. Eric BAYEUX sont désignés membre de l'équipe projet pour la recherche de fonds privés via la société Collecticity.

15

DEMANDE DE SUBVENTION « URGENCE LIBAN » PAR LES POMPIERS DU GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention « Urgence Liban » en date du 5 août 2020 de la part des pompiers humanitaires du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner 100 euros au GSCF, à prendre sur la réserve du montant des subventions aux associations.

10

4

1

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE RESERVATION DE SALLE DES FETES PAR NORMANDIE RACING

M. le Maire propose le remboursement (annulation cause COVID-19) de la réservation de la salle des fêtes par l'association NORMANDIE RACING pour le weekend du 7-8 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser l'association NORMANDIE RACING d'un montant de 190€ suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes à cause du COVID-19 et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

15

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire propose le remboursement (annulation pour cause de COVID-19) de la réservation de la salle des fêtes pour le weekend du 11-12 avril 2020, d'un montant de 190€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser la personne d'un montant de 190€ suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes à cause du COVID-19 et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

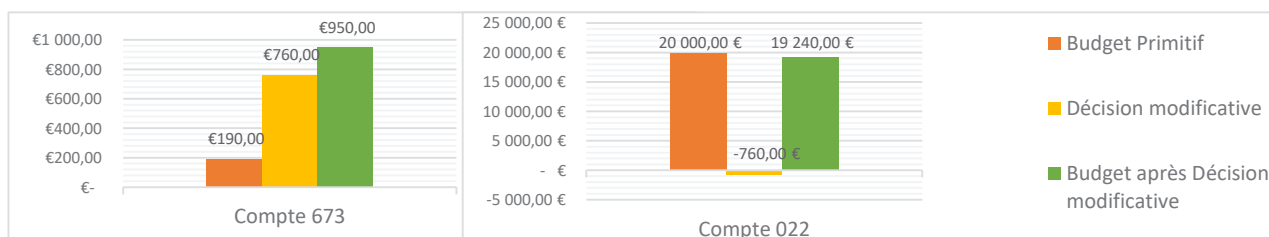
15

DECISIONS MODIFICATIVES N°01/2020 A N°04/2020 POUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE RESERVATIONS DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire rappelle que :

- par délibération n° 2020-07-15 du 22/09/2020 le conseil municipal a accepté la demande de remboursement de la réservation de la salle des d'un montant de 190€.
- par délibération n° 2020-07-16 du 22/09/2020 le conseil municipal a accepté la demande de remboursement de la réservation de la salle des fêtes d'un montant de 190€.

Pour pouvoir satisfaire les 4 demandes de remboursements récentes, il est nécessaire d'alimenter le compte 673 (titres annulés) au chapitre 67 de la section « dépenses de fonctionnement ». Le montant total correspondant sera prélevé au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.



Monsieur le Maire propose d'autoriser les Décisions Modificatives n° 01/2020 à n°04/2020 telles que décrites ci-dessus. Après délibération le conseil décide d'autoriser la Décision Modificative n° 01/2020 telle que décrite ci-dessus.

15

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020

● Eric BAYEUX, ● Sandrine BERNIER, ● Michel ECOBICHON, ● Marie GAZEL, ● Noëlle GROULT, ● Karine LE SOMPTIER, ● Alexandre LEBASTARD, ● Christophe LEBON, ● Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ● Arnaud MARIE, ● Catherine MARIE, ● Anthony PELLERIN, ● Jean-Luc ROUSSEL, ● Omar TOUZANI, ● Thérèse ZEKAR.

● présent(e) ● absent(e) représenté(e) ● absent(e) excusé(e) ● absent(e)  Secrétaire de séance
Légende pour les délibérations : ■ Pour ■ Contre ■ Abstention

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET, CATEGORIE C

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la délibération n° 2020-07-02 prise le 22 septembre 2020 pour le recrutement d'un agent technique polyvalent à temps complet est insuffisante. Il est nécessaire de procéder en deux temps : d'abord créer le poste à temps complet, on peut le faire sans l'avis du Comité Technique du CDG14, et ensuite supprimer le poste à temps non complet après avoir obtenu l'accord du Comité Technique. Compte tenu du manque de moyens en personnel constaté par le Maire et la commission du personnel communal dans les services techniques de la commune il convient de renforcer les effectifs de ce service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour entretenir les biens communaux : bâtiments, voirie, espaces verts, cimetière, etc. à compter du 1^{er} décembre 2020.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

15

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-07-02 prise le 22 septembre 2020.

AUDIT DU SERVICE RESTAURATION DES ECOLES

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la commission Education et Vie Scolaire, dans le but d'étudier la faisabilité d'un retour à une cantine traditionnelle de qualité, fabriquée sur place (liaison chaude), propose de faire effectuer un audit du service restauration de l'école maternelle et primaire de la commune. Cet audit comprendra :

- L'Audit du service restauration avec visite de la cuisine, rencontre des interlocuteurs et recueil de leurs besoins et attentes,
- L'accompagnement de la collectivité pour définir avec elle le choix du mode de fonctionnement le plus approprié avec étude et chiffrage des solutions préconisées et échanges avec la Mairie. Monsieur le Maire propose d'accepter ce devis, dont le montant de 2 000 € TTC est prévu au budget primitif 2020, et de faire effectuer cet audit par la société DMN Audit et Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société DMN Audit et Conseil pour un montant de 2000€ TTC afin d'effectuer l'audit du service restauration des écoles et autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

8

5

2

DEVIS SUPPLEMENTAIRE POUR LE TRAITEMENT DE LA MERULE DANS LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que, lors des travaux de traitement de la merule effectués par la société Humiditec fin septembre 2020 dans la salle des fêtes, une extension de ce champignon a été détectée au-dessus de la scène et autour de la sortie de secours Nord de la salle et que des travaux supplémentaires ont été effectués pour éradiquer toute trace d'infection. Le devis des travaux complémentaires s'élève à 4 734,31 € TTC. Monsieur le Maire propose d'accepter ce devis et de régler la facture correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis supplémentaire de la société Humiditec pour un montant de 4 734,31 € TTC et autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

14

1

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SECRETARIAT

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que l'ordinateur du secrétariat est devenu obsolète. Il propose d'en acheter un nouveau pour un montant de 755,88 € TTC auprès de la société AIDEC de Villers-Bocage. Après délibération le conseil municipal décide d'effectuer l'achat auprès de la société AIDEC d'un nouvel ordinateur pour un montant de 755,88 € TTC et charge Monsieur le Maire de procéder à cet achat et de signer tout document y afférent.

15

TRAVAUX DANS LA SALLE DES FETES, CHOIX DES ENTREPRISES

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que, dans le cadre de ses travaux, la commission Patrimoine, Travaux, Bâtiments publics et voirie a consulté plusieurs entreprises pour la réfection de la salle des fêtes suite aux travaux de traitement de la mérule. Ces travaux portent sur les points suivants : renforcement de la scène, reprises murales (enduits, finition et peinture), reprise du sol de la scène et mise aux normes de l'alarme incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter la décision sur ce point et de créer un groupe de travail autour d'une réflexion plus globale pour la salle des fêtes et ses travaux.

Le groupe de travail est constitué de: M. Arnaud MARIE, M. Michel ECOBICHON (à confirmer), M. Anthony PELLERIN, Mme Marie GAZEL, Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE, M. Eric BAYEUX, M. Omar TOUZANI, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Alexandre LEBASTARD, M. Christophe LEBON, Mme Catherine MARIE.

15

NOËL DES ENFANTS, DECISION A PRENDRE SUITE AUX CONSIGNES SANITAIRES

Suite aux réunions de la commission Culture, Vie associative et sociale et Citoyenneté, M. le Maire propose d'annuler le spectacle de Noël et le goûter des enfants de la commune, mais de garder la distribution de cadeaux aux enfants. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide que tous les enfants de VILLY-BOCAGE de la naissance au CM2 puissent avoir un cadeau à retirer à la mairie (horaires à définir) après inscription via un coupon-réponse qui leur sera remis lors du boîtage communal.

10

3

2

REPAS DES AINES, DECISION A PRENDRE SUITE AUX CONSIGNES SANITAIRES

Suite aux réunions de la commission Culture, Vie associative et sociale et Citoyenneté, M. le Maire propose d'annuler le repas des aînés mais de maintenir le cadeau à la doyenne et au doyen de la commune et d'en informer la population par un boîtage. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'annuler le repas des aînés pour cette année mais de maintenir le cadeau à la doyenne et au doyen de la commune et d'en informer la population lors du boîtage communal.

12

2

1

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Cartes d'identité des élus municipaux : elles ont été reçues et seront pré-remplies par le secrétariat de commune et signées par le Maire, les conseillers (hors adjoints et maire) n'auront plus qu'à insérer leur photo d'identité et signer leur carte. Pour les adjoints et le maire ils doivent remplir la partie qui les concerne et c'est le préfet qui les validera et insérera la photo d'identité. Ces cartes pourront être utiles à toutes et à tous lors de contrôles de gendarmerie en complément de l'attestation de déplacement dérogatoire qui leur a été délivrée par le Maire.

➤ Mise en place de l'entretien professionnel au sein de la commune : cet entretien professionnel est obligatoire pour tout le personnel communal depuis 2015 et sera mis en place avant la fin de l'année.

➤ Point sur les travaux de l'espace culturel : la prestation de menuiserie est estimée à environ 50%, les escaliers, portes et tablettes ont été posées. L'électricité est quasiment terminée et le raccordement par Enedis a été effectué le lundi 16 novembre. Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 14h. La fin des travaux est prévue pour fin janvier-début février 2021.

➤ Comptes rendus des réunions de CA de l'Étincelle : 4 réunions du conseil d'administration se sont tenues depuis le début de l'année et les points suivants ont été abordés :

- o Objectifs de l'association : recherche d'idées d'animation et/ou d'ateliers, exemples : atelier d'écriture et café lecture,
- o Création de groupes de travail : Subventions, Programmation, Communication, Technique,
- o Recherche d'un logo pour l'association,
- o Premières demandes de subvention auprès de la mairie et de la DRAC,
- o Recensement des associations communales,
- o Révision des statuts avec le soutien de la Préfecture,
- o Gratuité des lieux pour 3 manifestations/événements par an pour les associations du village,
- o Gratuité pour les activités et payant pour les stages, manifestations, résidences pour les associations hors commune,
- o Convention pour la prestation de mise à disposition de l'Atelier.

➤ Compte rendu de la commission patrimoine sur l'état des lieux de notre voirie effectué le 31 octobre 2020 : Suite à une sollicitation de la commission Service Technique de PBI un état des lieux de toute la voirie communale a été effectuée et le compte rendu renvoyé à PBI pour action. Synthèse : 56% de la voirie communale est en très bon état, 27% est en bon état, 7% est en mauvais état et 10% en très mauvais état.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 50.

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 05 DECEMBRE 2020

● Eric BAYEUX, ● Sandrine BERNIER, ● Michel ECOBICHON, ● Marie GAZEL, ● Noëlle GROULT, ● Karine LE SOMPTIER, ● Alexandre LEBASTARD, ● Christophe LEBON, ● Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ● Arnaud MARIE, ● Catherine MARIE, ● Anthony PELLERIN, ● Jean-Luc ROUSSEL, ● Omar TOUZANI, ● Thérèse ZEKAR.

● présent(e) ● absent(e) représenté(e) ● absent(e) excusé(e) ● absent(e) ● Secrétaire de séance
Légende pour les délibérations : ■ Pour ■ Contre ■ Abstention

TRAVAUX DANS LA SALLE DES FETES, CHOIX DES ENTREPRISES

Le président de séance fait savoir au conseil municipal que, dans le cadre de ses compétences, la commission « Patrimoine, Travaux, Bâtiments publics et voirie » a consulté plusieurs entreprises pour la remise en état de la salle des fêtes suite au traitement de la mérule. Ces travaux portent sur les points suivants :

- Renforcement de la scène,
- Reprises murales : enduits, finition et peinture,
- Reprise du sol de la scène,
- Mise aux normes de l'alarme incendie,
- Réfection du tableau des interrupteurs électriques.
- Pose d'une Ventilation Par Insufflation (dépend de la solution technique retenue pour le renforcement de la scène)

Après consultation de différentes entreprises, le président de séance propose de retenir l'entreprise IRIS NORMANDIE pour un montant de 2701,20 euros TTC pour les travaux électriques des points d) et e) et d'approfondir la réflexion pour les travaux de renforcement de la scène.

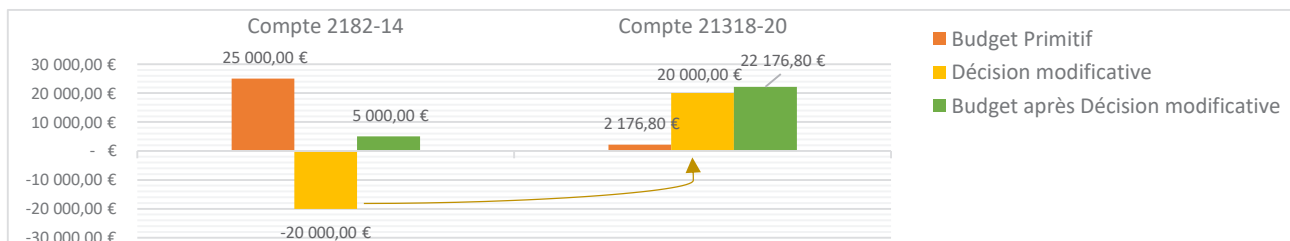
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise IRIS NORMANDIE pour un montant de 2701,20 euros TTC pour les travaux électriques dans la salle des fêtes et d'approfondir la réflexion pour les travaux de renforcement de la scène. La fourchette des devis se situe entre 15 000 et 20 000 euros TTC.

13

1

DECISION MODIFICATIVE N° 05/2020 POUR LES TRAVAUX LIES A LA SALLE DES FETES

Le président de séance rappelle que l'opération n° 21318-20 « Autres bâtiments publics » de la section d'investissement est actuellement budgétée à hauteur de 3000 € et qu'il y a lieu d'ajouter 20 000 € pour parfaire le financement de l'ensemble des travaux par prélèvement de la même somme sur l'article 2182-14 (achat de matériel de transport).



Sur proposition du président de séance et après délibération, le conseil municipal décide d'approuver la Décision Modificative n° 05/2020 telle que décrite ci-dessus.

13

1

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Sur Proposition du président de séance et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser les demandeurs d'un montant de 190€ suite à l'annulation de la réservation de la salle des fêtes à cause du COVID-19 et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce remboursement.

14

DECISION MODIFICATIVE N°06/2020 POUR LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Pour pouvoir effectuer le remboursement des demandeurs, il est nécessaire d'alimenter le compte 673 (titres annulés) au chapitre 67 de la section « dépenses de fonctionnement ». Le montant de 190€ sera prélevé au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.

Sur proposition du président de séance et après délibération, le conseil décide d'autoriser la Décision Modificative n° 06/2020 telle que décrite ci-dessus.

14

DEMANDE D'ANNULATION DE LA RESERVATION DE LA SALLE DES FETES DU 31 DECEMBRE 2018 PAR MADAME TRANCHEFORT CLAIRE

Le président de séance signale que la commune a reçu un courrier de Mme TRANCHEFORT en date du 23 septembre 2020 à la suite d'un litige avec la commune en 2018. En effet Mme TRANCHEFORT avait réservé la salle des fêtes pour la date du 31 décembre 2018. Elle a demandé d'annuler cette réservation pour des raisons familiales et n'a jamais payé la somme de 250€ car elle a fait opposition sur le chèque. Cependant un titre avait été émis auprès de la Trésorerie Générale pour que la commune puisse recouvrer cette somme, d'où le litige avec Mme TRANCHEFORT.

Pour régler ce litige le président de séance propose d'annuler le titre de paiement correspondant N° 333/2018. Après délibération le conseil décide d'annuler le titre de paiement N° 333/2018 et de revoir la rédaction du contrat de location.

7

5

2

DECISION MODIFICATIVE N°07/2020 POUR L'ANNULATION DU TITRE N° 333/2018 AU NOM DE MADAME TRANCHEFORT CLAIRE

Pour pouvoir effectuer l'annulation du titre, il est nécessaire d'alimenter le compte 673 (titres annulés) au chapitre 67 de la section « dépenses de fonctionnement ». Le montant de 250 € sera prélevé au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.

Le président de séance propose d'approuver la Décision Modificative n° 07/2020 telle que décrite ci-dessus.

Sur proposition du président de séance et après délibération, le conseil décide d'autoriser la Décision Modificative n° 07/2020 telle que décrite ci-dessus.

8

4

2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

Synthèse de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2020 - Page 2/2

Les synthèses de comptes-rendus, élaborées exclusivement pour le bulletin municipal, ne sont pas exhaustives ; elles retranscrivent une partie, la plus grande et la plus importante, des comptes-rendus qui sont le seul document faisant foi.

Ces synthèses mettent en forme graphique certaines des délibérations prises par le Conseil municipal et ne mentionnent pas toutes les informations portées à la connaissance de et/ou apportées par les conseillers municipaux.

Elles tendent à vous apporter les informations les plus essentielles et concises possibles.



*Naît de la fusion de **Villers-Bocage Intercom (VBI)** et **Aunay-Caumont Intercom (ACI)**, Pré-Bocage Intercom est une communauté de communes qui voit le jour le **1er janvier 2017**.*

Pré-Bocage Intercom regroupe **27 communes** pour **24.779 habitants** et s'étend sur une superficie de 416,9 km². En terme de population, PBI est la 10e intercommunalité du Calvados, derrière notamment Caen La Mer (265.000 hab.), Lisieux-Normandie (74.800 hab.), Intercom de la Vire au Noireau (47.785 hab.) ou encore Bayeux-Intercom (30.120 hab.).

Les 27 communes regroupées au sein de PBI sont : Amayé-sur-Seulles, Aurseulles, Bonnemaison, Brémoy, Cahagnes, Caumont-sur-Aure, Courvaudon, Dialan sur Chaîne, Épinay-sur-Odon, Landes-sur-Ajon, Les Loges, Les Monts d'Aunay, Longvillers, Maisoncelles-Pelvey, Maisoncelles-sur-Ajon, Malherbe-sur-Ajon, Le Mesnil-au-Grain, Monts-en-Bessin, Parfouru-sur-Odon, Saint-Louet-sur-Seulles, Saint-Pierre-du-Fresne, Seulline, Tracy-Bocage, Val d'Arry, Val de Drôme, Villers-Bocage et **Villy-Bocage**.

Le siège de la communauté de communes est situé aux **Monts d'Aunay**, et quelques services sont localisés à Villers-Bocage.

L'intercom est présidée par un élu de l'une des communes membres. Depuis 2017, et réélu après le renouvellement des conseil municipaux de cette année, M. **Gérard LEGUAY**, Maire d'Aurseulles, est Président de PBI.

Une communauté de communes étant un **établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** (article L 5214-1 du code général des collectivités territoriales) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave, elle dispose de plusieurs compétences complétant celles des communes qui la composent. Parmi les compétences de PBI, la définition des règles d'urbanisme :

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme de l'intercom (**PLUi**) est divisé en deux parties correspondant aux deux anciens intercoms de Villers-Bocage Intercom et d'Aunay-Caumont Intercom : le PLUi Est et le PLUi Ouest. Notre commune se situe dans le Secteur 2 du PLUi Est. ►

Les deux parties du PLUi ont été approuvés par le conseil communautaire le 18 décembre 2019 et sont applicables depuis cette date.

Les documents du PLUi sont accessibles via le lien suivant : <https://prebocageintercom.fr/environnement-amenagement/urbanisme/plui/>

Parmi les documents du PLUi, les documents dits « opposables » aux autorisations d'urbanisme sont :

- Le règlement graphique (conformité)
- Le règlement écrit (conformité)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation propres à chaque commune (compatibilité)

Le **règlement graphique** définit les différentes zones de la commune (zones urbaines ou à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles). ►

Il définit également, en les situant sur la carte de la commune :

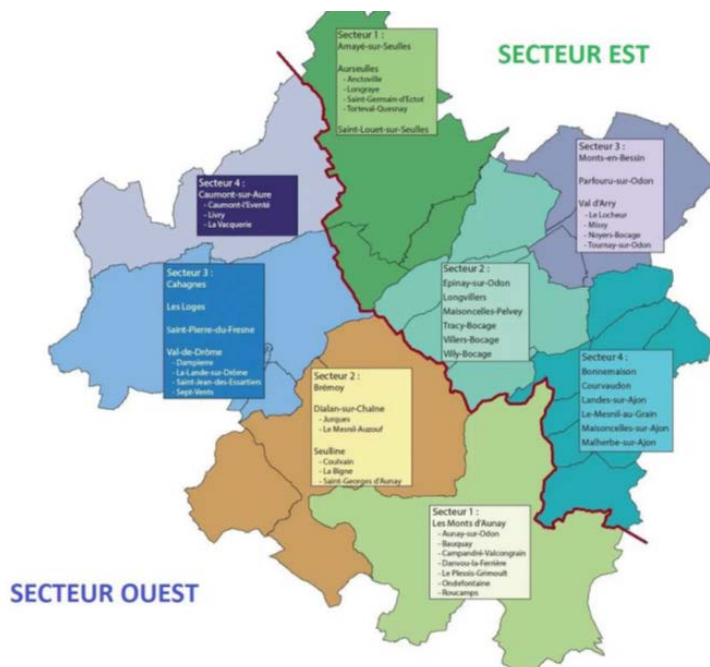
- les bâtiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- les éléments patrimoniaux à préserver : bâtiments remarquables, mairies églises, châteaux, fermes, lavoirs, haies et arbres à préserver, étangs, douves, mares, chemins, etc.
- les espaces boisés classés,
- les emplacements réservés (potentiellement achetable par la commune en cas de vente),
- la bande d'inconstructibilité autour des axes routiers classés à grande circulation et les zones de nuisance sonore,
- les zones humides,
- la localisation des secteurs d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

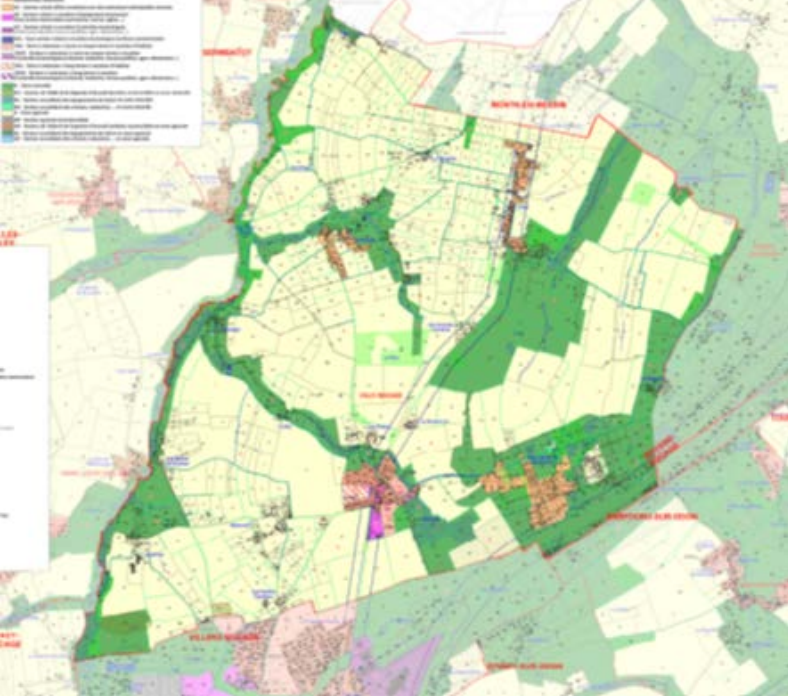
Le **règlement écrit** donne pour chaque zone les règles qui s'appliquent en matière d'urbanisme : constructions, extensions, annexes.

Les OAP (**Orientations d'Aménagement et de Programmation**) définissent pour les zones à urbaniser en priorité (1AU) les grandes orientations à appliquer :

- La densité des logements : 12 logements par hectare mini
- Le nombre et le type de logements,
- La desserte des logements et la sécurité des accès : aménagement routier, carrefours, voies piétonnes et cyclistes,
- Les principes de qualité urbaine, paysagère et environnementale : haies à créer ou à protéger, etc.

Enfin le PLUi doit lui-même être compatible, avec les dispositions du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, du schéma de secteur, du schéma de mise en valeur de la mer, de la charte du parc naturel régional ainsi que du plan des déplacements urbains et du programme local d'habitat et avec les schémas d'aménagement et de gestions relatifs à l'eau.





▲ Règlement graphique de la commune de Villy-Bocage

Il doit être compatible avec les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI). Il doit prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologique et les plans climat-énergie territoriaux.

Le SCOT demeure néanmoins le principal document supra-communal auquel le PLUi doit se référer, puisqu'il assure la prise en compte de la plupart des documents de rang supérieur et peut fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs aux collectivités dans l'aménagement de leur territoire à l'horizon 2035.

FOCUS SUR LA PROTECTION DES HAIES

Les haies, arbres et espaces boisés classés ont été répertoriés sur le règlement graphique et doivent faire l'objet d'une attention particulière :

Au titre des articles R421-17 d) et R421-23 h) du code de l'urbanisme, **tous travaux ou transformations exécutés sur des éléments naturels ayant pour effet de modifier ou de supprimer cet élément identifié dans les documents graphiques, doivent être précédés d'une déclaration préalable, d'une autorisation de l'autorité compétente** et devront être justifiés par des motifs tels que :

- La poursuite de l'activité économique avec une exploitation raisonnée des parcelles concernées,
- La création d'un accès au terrain en vue de la réalisation d'une construction, pour en permettre sa desserte,
- La suppression d'une gêne pour la circulation publique, d'un danger pour la sécurité des tiers,
- L'arrachage de végétaux, parasités, en mauvais état phytosanitaire ou sénescents.

Pour les haies bocagères et talus, arbres remarquables identifiés au règlement graphique, toute modification substantielle ou définitive d'un tel élément devra être compensée :

- Par la re-crédation d'un talus ou de la haie sur une longueur équivalente à celle modifiée ou détruite,
- Par l'installation de clôtures végétales permettant le maintien des continuités écologiques.

Sont proscrits les coupes ou abattages des alignements végétaux (dont haies) repérés dans les documents graphiques du règlement sauf :

- Les abattages et coupes sécuritaires et sanitaires des plantations dont l'avenir est compromis, en plein processus de dégradation ou présentant des risques (enlèvement des arbres dangereux, des chablis et des bois morts, etc.),
- Les coupes et abattages nécessaires à l'entretien des plantations.

Le nombre d'ouvertures dans un même linéaire de haies bocagères et/ou de talus est limité à deux par tronçon de 100 mètres.

Un espace de 50 mètres minimum devra être respecté entre deux ouvertures dans un même linéaire, hormis si ce linéaire mesure moins de 100 mètres.

TOUTES LES COMPETENCES DE PRE-BOCAGE INTERCOM

■ COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes a 5 compétences obligatoires :

- l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- le développement économique,
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- la gestion des milieux aquatiques / prévention inondations
- la collecte et le traitement des déchets ménagers.

■ COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Ses compétences optionnelles sont aussi au nombre de 5 et concernent :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- la politique du logement et du cadre de vie,
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- la création, l'entretien et la gestion de certains nouveaux équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- mise en œuvre d'actions sociales d'intérêt communautaire.

LE POINT SUR....

LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A VILLY

Un plan de zonage d'assainissement de la commune a été réalisé par le cabinet SOGETI en 2016.

Ce document a été abrogé par le Tribunal Administratif de Caen le 23 mai 2019 suite au recours en contentieux de M. et Mme Laurent de Rugy.

Par la suite, Pré-Bocage Intercom a pris la compétence pour les études d'assainissement via sa commission Urbanisme. La commune a donc décidé par délibération n° 2019.08.06 du 3 septembre 2019 de confier une nouvelle étude de zonage d'assainissement à PBI pour répondre aux manques constatés par le tribunal.

PBI a établi un cahier des charges avec l'assistance de l'agence technique du Calvados IngéEAU fin 2019 début 2020 et une consultation a été lancée en février 2020.

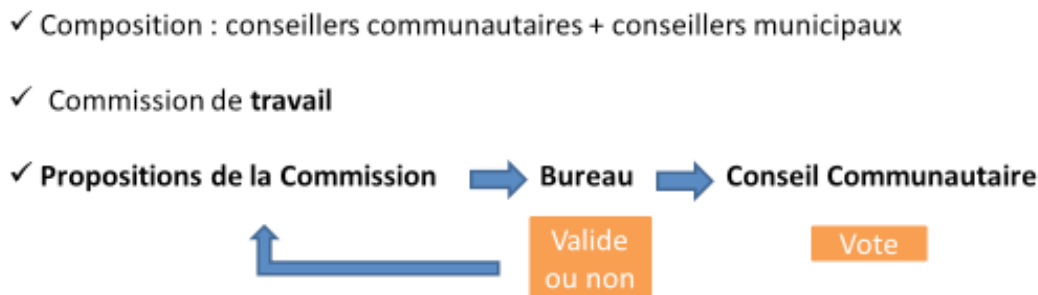
LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Rôle et fonctionnement d'une commission :

Une commission est un organisme de travail dédié à un service ou une thématique qui soumet des propositions/informations au Bureau.

Les informations/propositions sont confidentielles tant que le bureau ne les a pas validées et tant que le Conseil ne les a pas votées.

Commissions : rôle et fonctionnement



Les informations/propositions sont confidentielles tant que le Bureau ne les a pas validées
et
tant que le Conseil Communautaire ne les a pas votées.

Une fois, les propositions votées par le Conseil Communautaire : le conseiller communautaire/municipal, membre de la Commission, **fait un compte-rendu** à son conseil municipal.

Rappel : Tous les comptes rendus de Conseil communautaire sont envoyés aux élus communautaires + à toutes les mairies par mail

Président : Yves CHEDEVILLE (Les Monts d'Aunay)

Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, DUJARDIN Guillaume, GENNEVIEVE Michel, GOSSET Bertrand, LE MAZIER Michel, LEVERT Joël, MARIE Dominique, SALLIOT Pierre.

Conseillers municipaux : AGUITON Sylvain, BRIARD Jean, CAUDRELIER CRESTEY Laure, COUPEAUX Alain, COUTURE Richard, **LEBASTARD Alexandre**, LEMONNIER Philippe, LENOURRICHEL Alain, LIREUX Dominique, MARIE Pascal, PELLETIER Phillipe, ROHAUT Thierry, SORNIN Serge, TOUDIC Michel, VANBECELAERE Patrick.

VOIRIE

- ▶ Travaux d'investissement et d'entretien des voiries intercommunales, inventaire de voirie, programme pluriannuel de travaux
- ▶ Suivi des différents chantiers impactant les voies intercommunales sur le territoire (Assainissement, AEP ...)
- ▶ Mise à jour et application de la charte voirie
- ▶ Suivi des chantiers d'aménagement de Zone d'Activité
- ▶ Instruction des avis de voirie pour l'intercom dans le cadre des autorisations d'urbanisme
- ▶ Suivi de l'entretien biannuel des sentiers de randonnées

COMMISSION SERVICE TECHNIQUE

CREATION DE BATIMENTS

- ▶ Constructions de PSLA sur Villers-Bocage, Val d'Arry et Caumont-sur-Aure
- ▶ Rénovation du gymnase de Villers-Bocage
- ▶ Rénovation de la MSAP de Villers-Bocage
- ▶ Rédaction, contrôle technique et suivi de marchés publics
- ▶ Relation avec les porteurs de projets, architectes, associations, bureau d'études...)
- ▶ Suivi des différents chantiers sur le terrain

ENTRETIEN DES BATIMENTS

- ▶ MSAP, Gymnases, Maison des associations, Centre de loisirs, Point info 14, City stades, Prébo'Cap, Piste d'athlétisme...
- ▶ Suivi des interventions des entreprises, contrôles, visites
- ▶ Intervention lors de dégradations et incivilités
- ▶ Suivi des entretiens obligatoires et contrôles périodiques
- ▶ Rédaction des consultations, et suivi des contrats d'entretien
- ▶ Gestion des réparations sur les terrains multisports

Conseiller municipal de Villy au sein de cette commission :





COMMISSION PROSPECTIVES & ANIMATION TERRITORIALE

Président : Jean-Yves BRÉCIN (Dialan-sur-Chaîne)
Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, BARAY Nicolas, LEGENTIL Alain, PICCAND David, SAINT-LÔ Patrick, SOLIER Annick, VENGEONS Christian.
Conseillers municipaux : GIDEL Françoise, JALOUX Thierry, JUEL Madeleine, LENEVEU Agnès, LEVEQUE Georges, **MARIE Arnaud**, QUILICHINI Yves.

Sujets traités par la commission

► Politique générale

Politiques de contractualisation : Contrats de territoire, fonds européens, appels à projet (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI) :

- Présentation des différents contrats (Etat, Région, CD14), travail en partenariat avec les co-financeurs sur le diagnostic territorial et les projets structurants du territoire
- Présentation des AAP et AMI départementaux, régionaux, nationaux et européens ;

► Stratégie territoriale

Projet de territoire 2017/2020 : Élaboration du diagnostic territorial et de la stratégie territoriale 2017/2020 avec co-construction avec les commissions et agents

► Politique de Développement durable :

Plan Climat Air Énergie Territorial : Élaboration et mise en œuvre du plan d'actions et de la communication (en lien avec le COTECH PCAET) -

Cadastre solaire : travail sur la mise en place du service et communication

Agence de développement durable de Normandie : travail en partenariat sur études revitalisation bourgs

► Projets transversaux : SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable et de l'égalité des territoires), SDAASP (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public)

► Communication : Plateforme numérique citoyenne, stratégie de communication

Supports de communication de la collectivité

► Attractivité territoriale :

Normandie Attractivité : élaboration d'un plan d'actions pour mettre en valeur les atouts du territoire et les promouvoir
 Calvados attractivité

Conseiller municipal de Villy au sein de cette commission :



COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES & FINANCIÈRES

Président : Jacky GODARD (Val d'Arry)

Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, BRÉCIN Jean-Yves, CHEDEVILLE Yves, DELAMARRE Bruno, HAURET Christian, LEBERRURIER Stéphanie, LE BOULANGER Christophe, LEMARCHAND Sandra, PÉTRÉ Marcel, SALMON Christine.

COMMISSION VALORISATION, COLLECTE & RECYCLABLES

Présidente : Christine SALMON (Les Monts d'Aunay)

Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, DEWASNE Pierre, GENNEVIEVE Michel, HARIVEL Sylvie, JOUIN Martine, SALLIOT Pierre, VENGEONS Christian.

Conseillers municipaux : AGUITON Sylvain, BEIGNON Emmanuelle, BOISSEL Sophie, DEDUN Daniel, FORTIN Christian, GALODE Gérard, GUERRIEN Patrick, ISABEL Catherine, LECHEVALIER GIFFARD Nathalie, LECONTE Gilles, LECRES Thierry, LEJEUNE Michel, LEVAVASSEUR Laurent, **MARIE Catherine**, NOGET PAY Anne-Marie, RUON Vincent.

Sujets traités

► Suivi et exploitation du service déchets

- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- Accueil des administrés,
- Facturation,
- Suivi du stock de bacs/cartes déchèterie : commande.
- Collecte des déchets (planification, gestion des administrés...)
- Déchèterie Maisoncelles Pelvey, Caumont sur Aure (Livry)
- Suivi des prestataires (exploitation et marché)
- Suivi de l'activité (tonnages, consommations carburant...), rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS

► Suivi des projets du service 2019-2020

- Projet d'harmonisation (distribution, installation des bacs collectifs, grille harmonisée et règlement)
- Réorganisation/optimisation des tournées avec mise en place de l'extension des consignes de tri
- Renouvellement du parc des points d'apport volontaires de verre

Conseillère municipale de Villy au sein de cette commission :



COMMISSION CADRE DE VIE

Présidente : Sandra LEMARCHAND (Cahagnes)
Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, LESE-NECHAL Marie Joseph, PAYET Hélène, QUEHE Alain, SALLIOT Pierre, TASSERIT Nathalie.
Conseillers municipaux : BAZIN Philippe, BESSIN Irène, BOUVIER Corine, DE BOUVIER Anne-Catherine, DESFAUDAIS Prisca, DELASALLE Laurent, DIARD Freddy, ISABEL Catherine, JALOUX Thierry, LECHEVALIER Magali, LENEVEU Agnès, **LE SOMPTIER Karine**, MARIÉ Cédric, MARY Sandrine, MONROCQ Philippe, RIQUIER Anthony, SEVIN Régine.

Thématiques

- Accueil de la population :
 - Points info 14 / Maisons France Services
 - Agences postales
- Numériques:
 - EPN (dont ateliers numériques pour tous)
 - Ateliers intergénérationnels
- Sports et relations associations
 - Plannings d'utilisation des équipements sportifs
 - Subventions associations sportives affiliées à une fédération sportive
 - Forum
- Habitat :
 - Politique de l'habitat
 - Animation sur territoire : « habiter mieux » et « bio-masse » et « cadastre solaire »

Conseillère municipale de Villy au sein de cette commission :



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président : Bruno DELAMARRE (Villers-Bocage)
Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, DECLOMESNIL Jean-Marie, DEWASNE Pierre, DUBOIS Arnaud, DUJARDIN Guillaume, LEGENTIL Alain, LEVERT Joël, MARIE Dominique, REPEL François.
Conseillers municipaux : ALICE Serge, **BAYEUX Eric**, BROUILLARD Jean-Luc, CHERRIER Mathias, ENEE Frédéric, HOUIVET Juliette, LACOUR Jérôme, LENOURICHEL Alain, MONROCQ Philippe, MOUTIER Coralie, NIEL Hervé, NOGET PAY Anne-Marie, RIQUIER Anthony, RODRIGUES Tony.

Sujets traités

- Cours d'eau :
 - Bassin versant de l'Odon : Entente intercommunale avec Caen la mer et CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon
 - Bassin versant de la Seulles : SMSA
 - Bassin versant de la Souleuvre : Entente intercommunale avec IVN
 - Bassin versant de l'Aure et la Drôme
 - Bassin versant de l'Orne : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec CDC Cingal Suisse Normande
- Élaboration du contrat Eau Climat de l'AESN
- Lutte contre les nuisibles (Frelons asiatiques etrongeurs aquatiques)
- Eau et Assainissement
 - Zonages d'Assainissement
 - Compétence Eau et Assainissement
 - SPANC
- Gouvernance GEMAPI (Bassin versant de l'Orne, Secteur Seulles-Aure)
- Zones humides, Erosion-Ruissellement

Conseiller municipal de Villy au sein de cette commission :



COMMISSION CULTURE

Président : Christophe LE BOULANGER (Caumont-sur-Aure)
Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, BARAY Nicolas, HAMON Elodie, JOUIN Martine, **ROUSSEL Jean-Luc**.
Conseillers municipaux : DE BOSSOREILLE Guillemette, DE BOUVIER Anne-Catherine, GASNIER-MENANTEAU Pascale, GIFFARD Nathalie, GUERRIEN Patrick, JULIENNE Guylaine, LAMBERT Valérie, LEBEL Thierry, LECAPITAINE Christelle, LECHASLES Gérard, LENEVEU Agnès, LENOIR Frédéric, PERALDI Sandra, QUEHE Annick.

Axes de la politique culturelle de l'intercom

- Saison culturelle de l'Intercom :
- Proposition du fil rouge de la saison
 - Propositions éventuelles de spectacles
 - Pré-validation de la programmation
 - Impulsion de nouveaux partenariats

- Suivi des manifestations (bilans)
- Pass-culture pour les acteurs économiques du territoire

Contrat culturel 2019-2021 :

- Rencontres avec le département
- Suivi de l'évaluation

Appel à projets culturels :

- Choix et Définition des thématiques
- Répartition de la subvention
- Contrat avec les associations - rencontres

Subvention aux associations reconnues d'intérêt communautaire

Ecole de Musique

- Lancement d'une étude (subvention département)
- Choix du passage en régie ou non

Mise en place d'une tarification unique entre AIPOS et PBI

Conseiller municipal de Villy au sein de cette commission :



COMMISSION URBANISME & SCOT

Président : Christian HAURET (Maisonnelles-Pelvey)

Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, BOUE Véronique, DEWASNE Pierre, LEFORESTIER Michel, LEVERT Joël, **ROUSSEL Jean-Luc**.

Conseillers municipaux : ALICE Serge, BISSON François, BROUNAIS Mike, DEDUN Daniel, HEBERT Bruno, HUET Claudine, JAHU Emilie, LE BORDAIS Mélodie, LEBRUN Basile, LECHEVALIER BOISSEL Sophie, LEFRANC Nicolas, LIREUX Dominique, **MARIE Arnaud**, MARIE Pascal, PORET Michel, THEAULT Nicolas, WINTZ Michel.

Urbanisme

► Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) Est et Ouest (Mise en oeuvre, Accompagnement des élus, nouvelle gouvernance pour la prise en main des dossiers,...)

► Autorisation du Droit des Sols (ADS)

- Intégration des communes RNU – formation des Secrétaires de mairie + nouveau collègue

- Suivi des dossiers / conseil aux communes

- Lettre d'info

► Plan Paysage

- Communication sur la finalisation du document

- Mise en œuvre du plan d'action avec la nouvelle équipe

• Règlement local de Publicité intercommunal

• Développement de la filière bois-énergie

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

► Etude sur la réalisation du SCoT / observatoire – stagiaire

► Réalisation des avis en fonction des consultations

Conseillers municipaux de Villy au sein de cette commission :



COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & TOURISME

Présidente : Stéphanie LEBERRURIER (Villers-Bocage)

Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, BARAY Nicolas, HAMELIN Claude, LEBLOND Geneviève, RENET Johanna, SAINT-LÔ Patrick.

Conseillers municipaux : BEAUVAIS Rodolphe, BISSON François, CURY Pascal, FAUSSER Dominique, **GAZEL Marie**, LAFOSSE Michel, LAMBERT Valerie, LEFEVRE Valérie, LEPRIEUR Valerie, LEVEQUE Georges, LOCARD Michel, MOREAU Bérangère, PATRIX Gérard, PELCERF Joël, PIERRE Serge, RENOUF Pascal.

Elle est l'instance dans laquelle sont traités les dossiers relatifs au développement économique, à l'attractivité du Pré-Bocage notamment par le tourisme.

Cette commission impulse, propose, travaille et assure le suivi des dossiers, et fait le lien entre les usagers (acteurs économiques), les partenaires de l'EPCI (Région Normandie, ADN, CD14, chambres consulaires, UCIA du Pré-Bocage, Initiative Calvados, etc.), l'EPIC du Pays de Vire colline en Normandie, et les instances décisionnelles de PBI.

Principales missions

- Valoriser les atouts du territoire, le dynamisme des acteurs locaux, les nouvelles initiatives économiques
- Participer à la dynamique économique du Pré-Bocage et mettre en réseau les acteurs privés, associatifs et publics
- Faciliter reprise, développement et création d'entreprises
- Accompagner le maintien & la création d'emplois durables
- Commercialiser et assurer le contrôle de gestion du foncier et des espaces de développement économiques de PBI
- Analyser les candidatures pour l'acquisition de parcelles situées en ZAE
- Taxe de séjour
- Sentiers de randonnée
- Relation avec les professionnels du tourisme du territoire
- Impulser/repérer/accompagner des projets de développement économique, élargir les potentialités de cofinancements
- Prospector et compléter les écosystèmes économiques du territoire pour tendre vers un territoire résilient

Conseillère municipale de Villy au sein de cette commission :



COMMISSION ENFANCE & JEUNESSE

Président : Marcel PÉTRÉ (Malherbe-sur-Ajon)

Conseillers communautaires : LEGUAY Gérard, BOUE Véronique, GILETTE Valerie, HAMON Elodie, JOUIN Martine, OLIVE Lydie, SALLIOT Pierre.

Conseillers municipaux : **BERNIER Sandrine**, DESFAU-DAIS Prisca, FILLATRE Gaëlle, FRANCOIS Karine, JAHU Emilie, JAULT Patricia, LENEVEU Agnès, LEPROVOST Carine, MARY Sandrine, PERRINE Linda, RICHARDE Virginie, URBAIN Stéphanie, VAUGELADE Martine.

Actuellement, les services dont PBI est compétente :

- Relais Assistants Maternels (RAM) :
 - o RAM Aux Monts des Lutins (Les Monts d'Aunay)
 - o RAM À Petits Pas (Caumont-sur-Aure)
 - o RAM À Pas de Lutins (Villers-Bocage)
- Centres de loisirs et Accueils jeunes

Principaux rôles

- La mise en œuvre de la politique enfance et jeunesse de PBI
- La mise en adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des familles pour les services relevant de la compétence de PBI : RAM, centres de loisirs et accueils jeunes.

Actions de la commission

Manifestations et dispositifs transversaux :

- Mise en œuvre et suivi du Projet Éducatif Local – PEL
- Mise en œuvre et suivi des dispositifs contractuels (contrat enfance-jeunesse – CEJ, convention territoriale globale – CTG...)
- Mise en place de projets à l'échelle intercommunale (fête du jeu)
- Enfance :
 - Définition du projet de fonctionnement, gestion, suivi des RAM
- Jeunesse :
 - Définition du cadre contractuel de travail avec les structures jeunesse (associations) : marché/DSP, conventions
 - Suivi des structures jeunesse
 - Harmonisation de l'organisation des centres de loisirs et des accueils jeunes
 - Création et suivi des appels à projets (AAP « jeunesse et culture »)

Conseillère municipale de Villy au sein de cette commission :





► Pour inscrire votre enfant en petite section de maternelle à la prochaine rentrée :

A partir de fin janvier 2021, téléchargez et complétez le formulaire d'inscription disponible sur le site de la commune* : www.villybocage.fr/la-commune/enfance-et-jeunesse/

Déposez ensuite le dossier complété (avec les documents demandés) en Mairie.

Les inscriptions doivent être faites avant fin juin 2021 pour la rentrée de septembre 2021.

Pour rappel, la loi concernant l'instruction obligatoire à 3 ans a été publiée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Elle s'applique depuis la rentrée scolaire 2019. Donc, pour la rentrée 2021/2022, tout enfant né dans l'année civile 2018 sera scolarisé dès septembre 2021.

La mairie prendra en compte votre inscription qu'elle communiquera directement à l'école.

Les parents seront recontactés en fin d'année scolaire afin de préparer la rentrée : visite de l'établissement (sous réserve des conditions sanitaires), liste du matériel scolaire demandé, etc.

► Pour inscrire votre enfant dans un autre niveau en cours d'année ou à la rentrée de septembre 2021 :

Téléchargez et complétez le formulaire d'inscription* (disponible sur le site internet de la commune à partir de fin janvier 2021) puis prenez contact avec la mairie. Vous devrez joindre un certificat de radiation émis par l'école où votre enfant est en cours de scolarisation.

L'école fera ensuite l'admission et prendra contact avec les parents.

* Vous pouvez aussi le retirer en vous déplaçant en Mairie, aux heures d'ouverture.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, QU'EST CE QUE C'EST ?

Le **Conseil municipal des enfants** ou Conseil communal des jeunes est une **instance municipale** destinée comme son nom l'indique aux jeunes de la commune. Il a pour objectifs d'une part de **sensibiliser les jeunes** à la vie municipale et d'autre part de participer concrètement à la vie du village, par des **projets culturels, écologiques, urbains** et bien d'autres. Ces projets sont ensuite soumis aux votes du Conseil municipal.

Responsabiliser nos jeunes dans la mise en place de projets et les rendre **acteurs de la vie locale**, serait un vrai plus pour la commune ; ces Conseils sont de vrais **moteurs** pour la population, leurs idées et leurs créativité sont différentes.

Nous souhaitons créer un **Conseil des Jeunes Villyssois**. Pour cela, il nous faudra des jeunes motivés, qui souhaitent réaliser des actions sur leur commune, encadrés par un élu :

- Réfléchir à des projets d'intérêt général,
- Travailler à leur mise en place.

Un Conseil des Jeunes est composé généralement de **15 élus** et, selon les communes, les âges varient de 7 à 25 ans.

Nous sommes encore dans une **phase de réflexion** pour l'organisation du **Conseil des Jeunes**. Si vous avez ou êtes un(e) enfant / jeune entre 9 et 17 ans, nous vous sollicitons d'ores et déjà afin que vous puissiez lui parler de notre projet ou nous dire que vous êtes intéressé(e)... Nous reviendrons vers vous au prochain bulletin.

Les jeunes citoyens d'aujourd'hui sont les électeurs de demain !

Information CAF :



A partir de janvier 2020, le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) sera versé au montant applicable aux enfants âgés de 0 à 3 ans jusqu'à la rentrée scolaire de septembre qui suit les 3 ans.

TRAVAUX DE LA COMMISSION ÉDUCATION & VIE SCOLAIRE

La commission vie scolaire – éducation est intervenue auprès de l'école pour améliorer la vie des enfants et de leurs parents à l'école.

Les **horaires des ATSEM** ont été modifiés pour permettre aux enfants de petite et moyenne section de **se coucher plus tôt** pour la sieste et que celle-ci soit plus bénéfique. Les ATSEM (Corinne et Deborah) se relayent pour permettre aux enfants d'aller à la **sieste à la suite du repas** de la cantine, ce qui a permis un meilleur endormissement et repos des enfants concernés. Pendant ce temps, les grandes sections peuvent **se concentrer** dans leur apprentissage avec la maîtresse.

Les **menus de la cantine sont affichés** et sont plus accessibles. Ils sont disponibles sur l'espace internet du prestataire et sur le site de la commune. Ces informations ont été communiquées dans les cahiers de liaison des enfants.

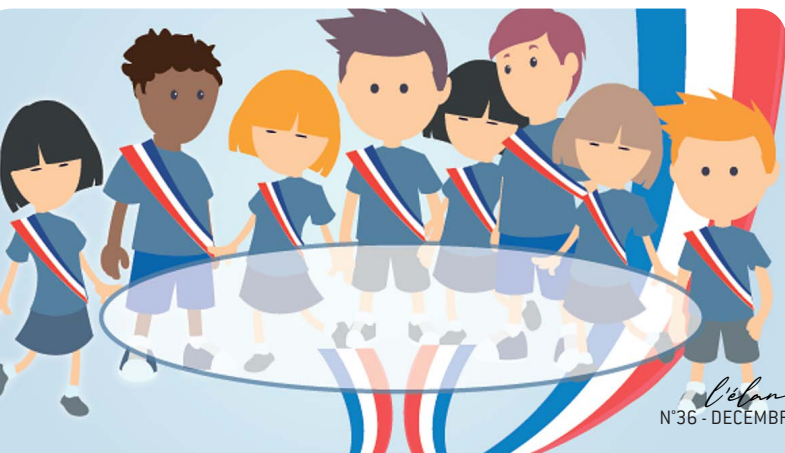
La commission a rencontré le prestataire de restauration afin d'**améliorer des points organisationnels et logistiques**, mais également pour **améliorer qualitativement leurs menus**, en se rapprochant davantage de l'équilibre alimentaire (**d'avantage de fruits et légumes**, moins de fromage ou produits transformés par exemple). Les mesures rectificatives du prestataire ont débuté en décembre.

Enfin, sur proposition de la commission, le Conseil a voté la réalisation, fin novembre, d'un **audit de la cuisine et de la restauration** par une prestataire qualifiée.

Cet audit va permettre :

- de mener une réflexion plus large et à plus ou moins long terme sur notre cantine,
- d'orienter des décisions plus larges pour notre commune.

Nous attendons le retour du dossier pour fin décembre ou début de l'année 2021.



Noël s'invite à Villy !

A l'approche des fêtes de fin d'année, la cour de la Mairie de Villy-Bocage s'est parée de milles feux avec une déco sur mesure dans l'ambiance hivernale !

Pour les plus petit, vous trouverez dans ce décor une boîte à lettres rouge !

Le courrier qui y sera déposé sera directement transmis aux lutins du Père Noël, qui ont assuré aux conseillers municipaux qu'ils apporteraient une réponse à chaque enfant (à condition de ne pas oublier de mentionner le nom, le prénom et l'adresse de l'enfant)!

Surveillez votre boîte à lettres... et le ciel, la nuit du 24 au 25 Décembre ❄️❄️❄️



A CHAQUE NUMÉRO DE *L'élan* DE VILLY...

...un témoignage ou un portrait vous sera proposé, sur des sujets aussi divers que variés. La rubrique mettra en avant une personne, une action, une activité ou une profession qui méritent à être connues.

Témoignage

Emma est une adolescente de 16 ans.

Comme beaucoup de jeunes filles, elle a une belle chevelure.

Elle a émit le souhait auprès de ses parents, pendant 2 ans de se les faire couper mais en vain.

Emma a trouvé l'argument qui a fait accepter ce choix car c'était pour une raison noble me dit son papa. Elle a décidé de donner ses cheveux pour en faire une perruque pensant aux personnes qui les perdent suite à un traitement médical.

Pour cela, elle est allée chez son coiffeur habituel qui connaît la technique de coupe pour récupérer les cheveux.

Après , elle est allée à Caen pour les remettre à *L'Atelier du cheveu*.

Voilà c'est tout simple. Belle générosité.

Depuis , elle a des amies qui ont fait la même chose.

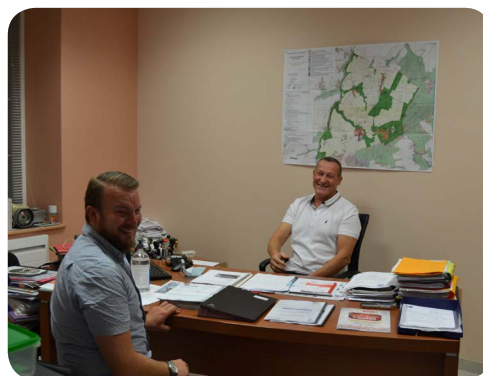
Bel exemple.

Les parents sont fiers de l'initiative de leur fille.
BRAVO !





▲ Le 10/10/2020, Madame Sarah EL HAÏRY, Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, a rendu visite au SDIS (Caserne des Pompiers) de Villy-Bocage.



▲ Entre deux séances de travail, Maire et conseillers n'oublient pas de rire et sourire !



▲ Le 11/11/2020 se sont tenues les commémorations du 11-Novembre 1918 devant le monuments aux morts de Villy-Bocage, en présence de MM. LEPOULTIER et COLLASSE (Association des Anciens-Combattants), et BAYEUX, Maire de Villy-Bocage.

BON A SAVOIR :

« VILLY EN IMAGES », la galerie photos officielle de Villy-Bocage est disponible sur le site web de votre village :

www.villybocage.fr/la-mairie/villy-en-images/



Les mois passés ont vu se succéder à Villy-Bocage quelques événements. Nous revenons ici, en photos, sur les temps forts de l'Automne.

► Le 14/10/2020, le Conseil municipal s'est prêté à une séance de quelques photos de groupe.



▲ Aux couleurs de la République, des décorations de Noël ont été installées (pour la première fois) dans la cour de la Mairie par notre personnel communal.

D'autres décorations sont installées dans le bourg et route de Bayeux.

Joyeuses fêtes !



Source : La Manche Libre



▲ Le 07/12/2020, M. Pierre-Emmanuel SIMON, sous-préfet du Calvados, arrondissement de Vire, est venu à la rencontre d'une partie du Conseil municipal pour échanger sur le Plan de Relance et les objectifs de la commune.

BON A SAVOIR :

La liste de toutes les associations qui existent à Villy-Bocage est disponible sur le site internet de votre village : www.villybocage.fr/associations/



L'année 2020 aura été une année difficile pour un grand nombre d'entre nous. La COVID 19 aura réglé avec virulence les loisirs de chacun et chacune, mais également l'organisation des associations, des commerces, des centres de loisir (cinéma, théâtre, etc...).

L'association Villy Village avait décidé dès le mois de Mars 2020 de reporter toutes ses activités sur l'année 2021, en espérant que la COVID 19 serait maîtrisée et que l'on verrait enfin le bout du tunnel.... Cela ne semble pas être le cas, et la mise en place par nos gouvernants de mesures drastiques semblent s'accélérer.

En raison, de ce contexte particulier, nous ne déploierons nos projets prévus en 2020 qu'en 2021 **[sous réserve de la levée des mesures anti COVID par le gouvernement]** :

- Conférence sur l'AVC
- Randonnée pédestre
- Foire aux greniers
- Fête du sport

En attendant des jours meilleurs, merci de prendre note de la date de L'Assemblée Générale de Villy Village qui se déroulera le **29 Janvier 2021 (19h)** - Salle des Associations (**locaux de l'ancienne Mairie**) **[sous réserve de nouvelles directives gouvernementales]**

En attendant le plaisir de se réunir à nouveau..... prenez soin de vous et de vos familles !
Respectez les gestes barrières !



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE VILLY-BOCAGE

L'Assemblée générale annuelle se tient habituellement le 11 Novembre, à l'issue de la cérémonie commémorative. Exceptionnellement cette année, elle n'a pu se tenir pour les raisons sanitaires connues.

Monsieur Maurice LEPOULTIER est Président de l'association depuis 2003, il a pris le relais, il y a 17 années, de Monsieur TRILLEST, qui avait lui-même pris le relais de Monsieur BAUCHER.

En **2023**, l'association fêtera **son centenaire** ; elle a été créée en 1923, bien que la forme de l'association telle qu'on la connaît aujourd'hui est plus récente. Cela en fait l'association la plus vieille de la commune !

Cette année 2020, l'association a commémoré, d'une part, la Victoire du 8-Mai 1945 contre l'Allemagne nazie et, d'autre part, l'Armistice du 11-Novembre 1918.

L'association cherche du soutien !

Vous souhaitez **rejoindre l'association**, en tant que membre ancien-combattant, ou membre sympathisant ?

Contactez M. LEPOULTIER.

Cotisation annuelle : 15 euros

Cotisation annuelle + abonnement au journal «La Voix du Combattant» : 21 euros



Gerbe déposée lors de la commémoration du 11-Novembre 1918.





AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE VILLY-BOCAGE

Nous nous excusons au vu des événements liés au covid19, les sapeurs pompiers de Villy Bocage déposeront les calendriers directement dans les boîtes aux lettres pour éviter tout contact.

Pour nous soutenir en cette période «compliquée», nous invitons les habitants qui le souhaitent à faire leur don différemment :

EN CASERNE :

en déposant une enveloppe dans la boîte aux lettres qui se trouve à l'entrée de la caserne, par espèce ou chèque à l'ordre de l'**Amicale des Pompiers de Villy-Bocage**

SUR INTERNET :

En participant à la cagnotte en ligne à l'adresse :
www.cotizup.com/sapeurspompiersvillybocage

ou en flashant le code QR ci-contre



VILLY-DECOUVERTES

Créée cet automne, la nouvelle association du village a pour ambition de promouvoir et offrir à tous la **culture du patrimoine** sous toutes ses formes !

Si l'occasion de se rencontrer se fait attendre (contexte sanitaire oblige), l'envie de participer à **animer le village** est réelle : l'association organisera des **expos**, des randos découvertes et utiles (notamment des marches vertes pour nettoyer la campagne), des **courses d'orientation**, et d'autres **ateliers thématiques** (notamment de la généalogie pour les novices comme pour les habitués)...

Le confinement a été l'occasion pour l'asso de proposer les parcours «**VUH! - Villy-Une-Heure**». Ces randonnées offrent des possibilités de balades courtes en autonomie sur les chemins, situés dans un périmètre d'un kilomètre de la majorité de lieux-dits de Villy-Bocage.

Ces circuits sont déjà disponibles sur notre **page Facebook** :



Intéressés par l'une ou plusieurs des activités?
Engagez-vous à nos côtés & **contactez-nous** :

- ✉ villydecouvertes@gmail.com
- ☎ 06 15 92 58 76
- f www.facebook.com/villydecouvertes/
- 📷 www.instagram.com/villydecouvertes/
- 📍 1 Place de la Mairie, 14310 VILLY-BOCAGE

PAROISSES

Saint-Michel en pré-Bocage et Sainte-Marie-des-Vents.

Monseigneur Jacques HABERT est nommé évêque de Bayeux-Lisieux depuis le mardi 10 novembre 2020. Monseigneur Habert était jusqu'à présent évêque de Séez.



Monseigneur Jacques HABERT est né le 2 mai 1960 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), ordonné prêtre le 30 septembre 1989 pour le diocèse de Créteil et nommé évêque le 28 octobre 2010.

NOËL 2020

La crèche est pour les chrétiens une représentation du sens de la fête de Noël. Elle est d'abord un rappel historique de la naissance du Christ et des circonstances de sa venue au monde dans une mangeoire à Bethléem.

L'église de Villy est ouverte chaque jour et cette année encore une crèche sera mise en place dès le 19 décembre.... vous pourrez y venir vous recueillir

Messe de la nuit de Noël, le Jeudi 24 décembre :

- 19h à Caumont-sur-Aure
- 19h30 à Villers-Bocage

Messe du jour de Noël, le Vendredi 25 décembre, à 11h à Villers-Bocage

Consultation de tout horaire de messes en France sur <https://messes.info/horaires>



APE : L'ECOLE DE NOS LOUSTICS

L'association des parents d'élèves (APE) de l'école des sources s'est réunie le 1 octobre 2020 pour son assemblée générale annuelle au cours de laquelle le nouveau bureau a été élu et les actions à mettre en place pour l'année 2020-2021 ont été discutées.

Le bureau 2020-2021 de l'Association des Parents d'élèves est composé de Mme AZE Virginie, présidente, de Mme HOUSSEMAINE Corinne, trésorière et de Mme PFLIEGER Emmanuelle, secrétaire. L'APE remercie les parents d'élèves qui étaient présents à l'assemblée générale. Ces derniers, membres actifs de l'APE, apporteront leur aide à l'association tout au long de l'année scolaire.

Après discussion, les actions suivantes ont été retenues pour l'année scolaire 2020-2021 :

- **Vente de pizzas** (en collaboration avec la pizzeria Les Quatre Saisons à Villers-Bocage)

- **Vente de sapins de Noël** (en collaboration avec les Pépinières d'Evrecy)
- **Marché de Noël** (en collaboration avec l'équipe enseignante)
- **Tombola des galettes des rois** (en collaboration avec une boulangerie de Villers-Bocage)
- **Vente de paniers de légumes** (sous réserve de trouver un fournisseur)
- **Carnaval** (en collaboration avec l'équipe enseignante)
- **Pots de fleur** (tulipe) décoré par les enfants pour le printemps
- **Kermesse** de fin d'année
- **Vente d'objets personnalisés** par les enfants pour la fin d'année (à définir).

Les actions organisées par l'APE ont pour objectif de récolter des fonds permettant de financer les sorties scolaires et les projets pédagogiques de l'école.

Contact :

- ✉ 1 rue des écoles 14310 Villy-Bocage
- @ape.ecoledessources@gmail.com
- ☎ 06 64 11 65 90



TTM EN CHIFFRES !

La COVID ne nous arrêtera pas

🕒 Création : 1959



Merci à tous et longue vie à TTM

🎭 Nombre de pièces jouées : 360



👥 Nombre d'acteurs : ~ 3500 (5 ans à 78 ans)



🎤 Nombre d'animateurs : ~ 250



👤 Nombre de bénévoles : > 400



👁 Nombre de spectateurs : ~22300



🕒 Nombre d'heures de répétitions ~7250 h



😊 Nombre d'heures de bonheurs : devinez !!! 😊

TELETHON 2020

Invité à proposer leur idées pour que la commune de Villy-Bocage participe, pour la première fois, à l'annuel Telethon, le tissu associatif communal s'est réuni le 5 Octobre dernier. Des représentants des associations Villy-Village, Troupe Tonton Marcel, Etincelle et Villy-Découvertes étaient présents.

Le Téléthon est événement caritatif organisé depuis 1987 par l'Association française contre les myopathies (AFM) pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires essentiellement.

Cette année, compte tenu du contexte sanitaire, tous les événements populaires du Téléthon dans nos bourgs et centre-villes ont été chamboulés, et Villy n'a pas fait exception à la règle : les idées des associations n'ont pu être mises en oeuvre. Toutefois, deux actions ont pu être maintenues : la collecte de boîtes métal et la vente de crêpes.

944 € de bénéfices ont été dégagés au profit de l'AFM grâce à la vente de crêpes.

Merci à tout ceux qui ont participé à cette action, à So'Friandises et Coccimarket d'avoir accueilli dans leurs magasins les bénévoles. Et vive les gourmands...

Il y a eu également 2 conteneurs de boîtes de conserves de récoltés.

Voilà une belle réussite pour une première !

Rendez-vous l'année prochaine.



en bleu :

A VILLY-BOCAGE...

en mauve :

...DANS L'INTERCOM & ALENTOURS



En Janvier...

■ Jeudi 7 janvier

Voeux au personnel communal
Salle du Conseil (non public)

■ Vendredi 8 janvier à 18h30

Voeux du maire et galette
Salle des fêtes de Villy-Bocage

■ Mardi 12 janvier à 9h15 et 11h15

Arts visuels, Théâtre « DEDANS-MOI » par
Filomène & Cie (Spectacle pour enfants),
salle Richard-Lenoir, Villers-Bocage

■ Mardi 12 janvier à 20h30

Séance du Conseil municipal
Mairie ou Salle des fêtes, Villy-Bocage

■ Mercredi 20 janvier à 20h30

Danse contemporaine « Impressions,
nouvel accrochage » d'Herman Diephuis
Salle des fêtes d'Aunay-sur-Odon

■ Vendredi 29 janvier 19h

Assemblée générale association
Villy-Village, Villy-Bocage

En Février...

■ Mardi 9 février à 20h30

Théâtre-humour « L.U.C.A. »
Salle des fêtes, Aunay/Odon (AIPOS)

■ Vendredi 12 février

Assemblée générale association
L'Étincelle, Villy-Bocage

■ Mardi 23 février à 20h30

Séance du Conseil municipal
Mairie ou Salle des fêtes, Villy-Bocage

En Mars...

■ Jeudi 11 février à 20h30

Théâtre « Une vie sur mesure »
Salle des fêtes d'Aunay sur Odon (PBI)

■ Samedi 13 mars à 15h

Rencontre-conférence « Henri Levas-
seur »
La halle de Caumont-L'Éventé (Réalité
art)

■ Mardi 23 mars à 20h30

Musique « L'office des ténèbres »
Église Saint Samson d'Aunay-sur Odon

■ Vendredi 26 mars à 20h30

Assemblée générale association
Villy-Découvertes, Villy-Bocage

En Avril...

... ne te découvre pas d'un fil !

■ Samedi 3 avril à 20h30

Musique « Concert des professeurs »
Salle des fêtes d'aunay-sur-Odon

■ Lundi 5 avril

La chasse aux œufs est de retour !
Mairie de Villy-bocage

■ Mardi 6 et merc. 7 avril à 20h30

Cirque « Trois petits tours »
Villers-Bocage (AIPOS)

■ Du mardi 6 au dimanche 11 avril, 9h30-12h30 ; 14h30-18h

Exposition arts plastiques « Réson-
nance 8 » (Réalité art)
Halle de la mairie de Caumont-l'Éventé

■ Du vendredi 16 au dimanche 18 avril à 21h (15h le dimanche)

Théâtre « Le chantier », par la Troupe
Tonton Marcel
Salle des fêtes de Villy-Bocage

En Mai...

.... fait ce qu'il te plaît !

■ Samedi 8 mai

Commémorations du 8-Mai
Villy-Bocage

■ Samedi 15 mai de 10h à 23h Dimanche 16 mai de 10h-18h

Installation- « Bivouac » (Réalité art)
Au Moulin d'Ajon- Maisonnelles sur Ajon

■ Jeudi 20 mai à 20 h30

Théâtre « Les trois petits vieux qui ne
voulait pas mourir »
Salle R.-Lenoir, Villers-Bocage (PBI-AIPOS)

■ Samedi 22 mai à 14h et 16h

Rencontre-projection film « le plaisir »
de 1951
Église de la Chapelle d'Engerbold, à 14h
Église de Roucamp, à 16h (réalité art)

■ Mercredi 26 mai à 19h30

Conférence et Atelier « On veut des ca-
banes »
Villers-Bocage (PBI)

■ Jeudi 27 mai à 9h15 et 10h15

Poésie-musique-danse « La puce, le cha-
meau et les autres »
Épinay-sur-Odon(PBI)

■ Jeudi 27 mai, 9h30 - 10h30 ; 14h00 - 16h00

Vendredi 28 mai de 9h30 à 10h30
Exposition sensorielle « Sococoon »
La maison de Jeanne à Villers-Bocage

■ Vendredi 28 mai à 18h30 et 20h

Rêverie musicale et contée « Chut, je
compte les nuages »
La Landes-sur-Drôme (PBI)

■ Samedi 29 mai à 18h

Musique-humour « Un crapaud presque
charmant »
Cour du collège de Villers-Bocage (PBI)

En Juin...

■ Vendredi 4 juin 19h

Music-hall « Ouh là là »
La ferme du Loterot à Cahagnes
(AIPOS-PBI)

■ Du vendredi 4 au dimanche 6 juin

Événement-visites insolites
« rendez-vous aux jardins »
Sur le territoire du Pré-bocage Intercom
(Les hébergeurs du Bocage Normand)

■ Du 7 au 13 juin, 9h30-12h30 et 14h30-18h

Installation « C'est ben biau, toutes ces
vedettes »,
Halle de la mairie de Caumont-l'Éventé.
(Réalité art)

■ Vendredi 11 et samedi 12 juin, à 14h30

Scolaire CM-CM2, Danse et biodiversité
« La fête des mares & "happy mani " » -
Lieu indéfini (PBI)

■ Samedi 19 juin à 17 h

Conférence-théâtre « Deux destins »
Saint-Georges-d'Aunay (Réalité art)

■ Dimanche 27 juin 14h

« les Monts d'Aunay en Fanfare »
Les Monts d'Aunay (U.M.A.)

BON A SAVOIR :

L'agenda complet et actualisé sur
le site internet de votre village :
www.villybocage.fr



Compte tenu du contexte sanitaire
lié à la covid-19, les événements
peuvent être modifiés, reportés ou
annulés.

Nous vous invitons à vous renseigner
auprès de leurs organisateurs res-
pectifs.

RENSEIGNEMENTS

Utiles



France, Région Normandie,
Département du Calvados,
Arrondissement de Caen,
Canton de Villers-Bocage.
Communauté de Communes : Pré-Bocage
Intercom - Normandie

Latitude : 49°05'46° Nord, Longitude :
0°38'29° Ouest
Superficie : 11,40 km²
Altitude : 68m - 217m

Code Postal : 14310 - Code INSEE : 14760

Population : 782 habitants (2017)
Densité de population : 68,6 habitants / km²
Gentilé : Villysois, Villysoise

Mairie de Villy-Bocage

1, Place de la Mairie
14310 VILLY-BOCAGE

www.villybocage.fr

02 31 77 01 66
Pour les urgences : 06 71 62 25 82
mairie-villy-bocage@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :
les mardis et vendredis,
de 16h30 à 18h30

Ecole des Sources et Garderie

Rue des écoles
14310 VILLY-BOCAGE

02 31 77 16 92

Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom

www.prebocageintercom.fr

Pôle ressources et techniques
31 Rue de Vire,
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay

02 31 77 57 48

**Pôle population, jeunesse, développe-
ment économique et environnement**
18 Rue Emile Samson,
14310 Villers-Bocage

02 31 77 57 48

Urgences

Urgences médicales

 ou 112

Pompiers / S.D.I.S.



Gendarmerie de Villers-Bocage
02 31 08 35 88

Santé

Hôpital des Monts d'Aunay
02 31 76 76 33

C.H.U. de Caen
02 31 06 31 06

Centre anti-poison
02 99 59 22 22

Médecins généralistes

Cabinet CONDE - FONTAINE -
LAPLANCHE
02 31 77 02 60

Cabinet PREVEL
02 31 77 33 55

Cabinet LACOMBE
02 31 77 29 92

Cabinet BOUCHÉ - BLANCHE-
MAIN-BOUCHÉ
02 31 36 46 39

Infirmières

Cabinet GROULT - HATET - LEVIVIER
02 31 77 12 91

Cabinet LECOCQ - PERRIER - VAUGOUDE
02 31 77 41 20

Cabinet CHARDIN
07 71 76 81 68

Pharmacies

Pharmacie de garde : 3237

Pharmacie DUBOSQ
02 31 77 00 60

Pharmacie MARIE
02 31 77 01 35

Concessionnaires

Syndicat d'Adduction d'Eau
du Pré-Bocage (SAEPB)
02 31 77 02 67

GRDF
0810 031 000

ENEDIS (Vire)
0810 333 014

Centre des Finances Publiques

Hotel des Finances
14260 LES MONTS D'AUNAY

02 31 77 61 77

Horaires d'ouverture au public :
les lundis, mardis, jeudis et
vendredis, de 13h à 16h

Ordures ménagères - Déchetteries

Ramassages des :
- Ordures ménagères, le mercredi sauf
pour Bergerie et Ingy (le mardi) et pour
Sellerie (le vendredi).
- Recyclables, 1 semaine sur 2, le mardi
sauf pour Bergerie (le lundi), Sellerie (le
jeudi) et Ingy (le vendredi).

Calendriers détaillés sur
www.villybocage.fr/dechets/

Ramassages le matin. Les déchets
doivent être déposés la veille au soir.

Déchetterie de Maisonnelles-Pelvey
02 31 77 28 49

Horaires d'ouverture au public **du 1er
octobre au 31 mars** :
Les lundis, mercredis, vendredis et sa-
medis de 10h à 12h et de 14h à 17h. Les
mardis et jeudis de 14h à 17h.
Accès avec carte à puce.

Service Déchets de PBI
02 31 77 12 36
ri@pbi14.fr

S.P.A.N.C.

18 rue Emile Samson
14310 Villers-Bocage

02 31 77 57 48
spanc@pbi14.fr

Ouvert sur rdv du lundi au vendredi de
10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
(sauf le jeudi après-midi)